



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 3 / 1 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7728

1 Intitulé du projet

Reconversion de la zone d'activités de la Tourelle à Achicourt
Aménagement d'un petit pôle artisanal, requalification des voiries et création d'une placette

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Spl de l'Artois

N° SIRET

9 1 3 8 4 6 2 3 4 0 0 0 1 5

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

BOUDRY

Raison sociale

Spl de l'Artois

Type de société (SA, SCI...)

SPL

Monsieur

Prénom(s)

Valentine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 6.a 39.b | Linéaire de voirie publique créé : 250 m Emprise au sol du projet : 3,92 ha (dont 2,4 ha de zone économique) Surface plancher maximum des constructions : 34980 m ² |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La ville d'Achicourt et la Communauté Urbaine d'Arras souhaitent reconverter l'ancienne friche logistique pour accueillir de nouvelles activités économiques et de nouveaux équipements.

Inscrit sur une friche dont les constructions ont été démolies par l'EPF, les travaux suivants seront nécessaires afin de permettre l'extension et la reconversion de la zone d'activités :

- Extension et renforcement des réseaux;
- Construction d'environ 250m de voirie neuve (prolongement de la Rue des Ateliers);
- Viabilisation de plusieurs parcelles afin d'accueillir de nouvelles activités;
- Aménagement d'une placette en lien avec le projet de la Médiathèque et la plaine sportive existante;
- Requalification des rues avoisinantes (rue du 19 mars 1962, rue Triangle et rue des Ateliers), intégrant les modes de déplacements doux (piétons et cycles).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette opération d'aménagement est de :

- Requalifier le secteur de la zone d'activités de la Tourelle après libération des activités en place, afin de redonner un sens à cet espace urbain en transition;
- Développer le secteur afin d'en renforcer l'attractivité (aussi bien économique que ludique ou utilitaire);
- Favoriser la mixité fonctionnelle (économique, équipement et habitat à proximité);
- Apporter une dynamique afin de créer une nouvelle centralité dans la commune;
- Améliorer le cadre de vie tant en terme de mobilité que de qualité de l'espace public;
- Intégrer une gestion des eaux pluviales raisonnées sur le projet dans sa globalité;
- Intégrer un maillage modes doux dans l'aménagement afin d'assurer les continuités cyclables en lien avec le schéma cyclable de l'agglomération et afin de permettre un accès à l'espace public pour tous.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de cette requalification vont se dérouler en tranches sectorisées afin de garantir un usage continue de la zone, sans trop grandes perturbations.

Il se peut que la zone économique soit réalisée en 2 temps:

- la viabilisation des parcelles (réseaux, structure, traitement des pollutions, etc);
- la réalisation des travaux de finitions après construction des bâtiments d'activités (bordures, couche de roulement et équipements, plantations, etc).

Chaque étape des travaux fera l'objet de mesures visant à limiter leur impact pour les riverains, les usagers et les commerçants (bruit, poussières, odeurs, vibrations, ...) et à réduire leur impact sur l'environnement (stockage, rejets, ...).

Le travaux sur les espaces publics (place et rues) seront réalisés sur plusieurs tranches avec, dans un premier temps, les travaux de réseaux puis les travaux d'aménagement.

Les travaux d'aménagement sont prévus entre 2025 et 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Outre l'aménagement des voiries, l'îlot accueillera :

- des activités économiques sur les 15 500 m² de foncier cessibles qui y seront dédiés;
- des nouveaux équipements sur près de 3 000 m² de foncier autour de la placette.

Les voies d'accès se feront par le prolongement de la rue des Ateliers. L'objectif est également de reporter le flux modal sur des alternatives plus responsables, notamment via les nouvelles liaisons douces créant ainsi un maillage cyclable et piéton renforcé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager pour le secteur zone artisanal, déposé par l'aménageur début 2025.

Les acquéreurs déposeront des permis de construire pour réaliser leur bâtiment. Les premiers permis pourraient être envisagés pour dépôt en instruction à partir du 2^{ème} semestre 2025.

Les constructions existantes dans les emprises ont déjà été démolies par l'EPF.

Dossier loi sur l'eau pour les rubriques suivantes : 1.1.1.0 pour les sondages géotechniques (D), 2.1.5.0 pour la gestion des eaux pluviales par infiltration si l'absence de cavités est avérée (D). Dépôt prévu début 2025.

Dossier de dérogation espèces protégées : Léopard des murailles, Ophrys apifera. Dépôt prévu début 2025.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|--|
| Périmètre de l'opération | 3,92 ha |
| Surface foncière cessible | 15 500 m ² + 3 000 m ² |
| Linéaire de voirie nouvelle | 250 m |
| Linéaire de voirie requalifiée | 900 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites les plus proches sont : - à environ 3,5 km VALLÉE DE LA SCARPE ENTRE ARRAS ET VITRY EN ARTOIS - ZNIEFF 310013375 - de type 2 - à environ 4 km LA HAUTE VALLÉE DE LA SCARPE ENTRE FRÉVIN-CAPPELLE ET ANZIN-ST-AUBIN, LE BOIS DE MAROEUIL - ZNIEFF 310013279 - de type 1 |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site le plus proche est le parc naturel régional Scarpe-Escaut (FR8000037). Il se situe à environ 30 km. |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement en cours d'élaboration par la CUA. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La citadelle d'Arras, inscrite au monuments historiques, se situe à 650m du projet. Le périmètre en cours de révision ne touche pas notre site de projet. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se situe pas à proximité d'une zone humide identifiée au SAGE Scarpe Amont. Une étude de délimitation de zones humides a été réalisée sur le site, et est jointe au dossier. L'étude conclut à l'absence de zones humides sur le site. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune d'Achicourt est couverte par un PPRN Mouvements de Terrain liés au cavité souterraines. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il a été approuvé le 24/08/2023 par arrêté préfectoral. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La base Basias révèle l'existence d'une activité polluante à proximité du périmètre (environ 100m). |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones les plus proches sont concentrées autour du site NATURA 2000 Oiseaux "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" à plus de 35km du site. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site classé le plus proche se trouve à 1,5 km du projet. Il s'agit de la place Victor Hugo à Arras. |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'aménagement ne va pas engendrer de prélèvements directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à hauteur des besoins des futures activités. En phase chantier, le projet va générer une consommation à hauteur des besoins des différents chantiers de viabilisation et de construction. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'impliquera pas de drainage ni de modification prévisibles des masses d'eau souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les matériaux excédentaires pourraient provenir de la phase terrassement des travaux d'aménagement et de construction. Ces matériaux seront autant que possible stockés en vue de leur réemploi sur site. A défaut, ils seront évacués vers les filières adaptées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les chantiers d'aménagement et de constructions nécessiteront l'apport de matériaux extérieurs. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se raccordera aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement du secteur. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude faune flore a été réalisée et est jointe au dossier. Deux espèces protégées ont été observées sur le site : Lézard des murailles, Ophrys apifera. Des mesures ERC seront détaillées dans un dossier Derogation Espèces Protégées afin de limiter les impacts du projet sur ces espèces, sur la base des conclusions et propositions formulées par l'étude. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 35 km du projet. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé dans un espace anthropisé qui a été remaniés. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas compris dans un périmètre de PPRT. Cependant, le site se trouve à proximité du faisceau ferré sur lequel il peut exister un risque lié au transport des matières dangereuses. Le site est situé à proximité immédiate d'une ICPE (déchetterie d'Achicourt). Enfin, il existe un risque pyrotechnique ; le territoire de la CUA ayant été marqué par deux guerres mondiales. Il est prévu de réaliser une étude de sécurité pyrotechnique et une dépollution si nécessaire. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se développe dans le périmètre du PPRNMT (zonage B2). Les préconisations seront intégrées dans le projet. Une étude géophysique a été réalisée afin d'identifier les éventuelles cavités présentes sur le site. Les conclusions n'ont pas relevées d'éléments remarquable. L'étude est annexé à la présente demande. Concernant l'aléa retrait gonflement des argiles, la zone se situe en aléa faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude pollution est en cours. Des fouilles seront réalisées dans les zones non remaniées par l'EPF. Le cas échéant, nous prendrons les dispositions prévues par le plan de gestion qui sera établi. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Compte tenu de l'agrandissement de la zone d'activité, de nouveaux flux devraient apparaître. Cependant, ces flux pourront être de diverses natures, le projet faisant la part belle aux modes actifs grâce à son maillage doux et à la présence d'arrêts pour les transports en commun à proximité (bus et train). Par ailleurs, la suppression de l'activité logistique, remplacée par une zone artisanale réduira le trafic PL jusqu'alors existant. Une étude de circulation est jointe au dossier. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera du bruit à cause du trafic de desserte qu'il générera. Une étude acoustique est jointe au dossier. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se trouve à proximité des voies SNCF situées en contrebas et sera par conséquent soumis aux nuisances sonores provoquées par le passage des trains. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase chantier, lors des travaux de terrassements notamment. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le passage des trains à proximité pourrait générer des vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un réseau d'éclairage public sera réalisé. Une réflexion sur la gestion de l'ambiance lumineuse et sur sa modularité sera étudiée. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site sera intégré dans le tissu urbain. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il est prévu de tamponner et d'infiltrer les eaux de pluie dans l'assiette du projet, |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux usées seront quant à elles dirigées vers le réseau d'assainissement. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Selon les activités qui seront accueillies, des effluents seront émis. Si nécessaire, l'acquéreur veillera à la mise en place de dispositifs pour rendre compatible ses effluents avec le règlement d'assainissement du secteur. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déchets de chantier Déchets issus de la dépollution (si une pollution est découverte) Déchets en phase exploitation : OM et déchets des activités dont la nature n'est pour l'instant pas connue. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection (MH ou AVAP). Les services d'archéologie seront sollicités en phase études pour vérifier la nécessité ou non d'établir un diagnostic préventif. Bien que l'édifice ne soit ni inscrit, ni classé, nous veillerons à ce que le projet d'aménagement et les constructions à venir n'entravent pas le cône de visibilité sur le moulin, symbole de la ville d'Achicourt. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Usage actuel : friche logistique + plaine entretenue Usage futur : zone d'activités à vocation artisanale |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Réqualification de la place de Rouen et de ses abords (travaux entre avril 2024 et mars 2025), situé à 300m du site d'étude.
- Médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains (début des travaux fin 2024 / ouverture prévue en septembre 2025), sur laquelle notre projet vient s'accoler.
- Programme d'habitations (AMI en cours sur l'ancienne friche INRAP côté impair de la rue du 19 mars 1962), pas de projet en cours.

La consultation du site de la DREAL HDF ne montre qu'aucun autre projet n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet d'aménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études de sol comprendront un volet pollution. Un plan de gestion sera établi si une pollution est détectée afin de mettre en compatibilité les terrains avec leurs usages futurs.

Un diagnostic zone humide ainsi qu'une étude faune-flore ont été réalisées. La conclusion indique l'absence de zone humide mais la présence d'espèces floristique et faunistique protégées (rapport joint en annexe).

Il est également prévu de déposer un dossier loi sur l'eau ainsi qu'un permis d'aménager.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'aménagement est la déclinaison des orientations du SCOT, du PDU et du PLUI. Il fait parti d'un programme global de réaménagement du quartier.

Le projet économique s'installe sur des parcelles destinées à accueillir ce type d'activité et qui plus est, sont des terrains en friche.

L'accessibilité automobile de la zone se fera exclusivement par la rue des Ateliers. Aucun accès n'est prévu par la rue du 19 mars, qui sera traitée en façade urbaine. Seul un accès modes doux est prévu.

Situé dans un secteur anthropisé, les enjeux vis-à-vis du milieu naturel sont faibles. Diverses études environnementales ont été planifiées et les mesures et conclusions sont précisées dans les rapports en annexe.

Les risques "cavités" et "pyrotechniques" seront évalués par des entreprises spécialisées. Selon ces évaluations, des diagnostics et des mises en sécurité seront établies. Une étude géophysique a pour autant été réalisée, dont le rapport est en annexe.

La collecte des eaux usées sera assurée par le réseau d'assainissement existant et prolongé. Les eaux pluviales seront infiltrées et/ou rejetées au réseau.

En phase chantier, toutes les mesures seront prises pour éviter une pollution accidentelle.

Dès la phase de conception, le mouvement des terres sera optimisé afin de limiter les apports extérieurs et évacuation des matériaux excédentaires. Une charte chantier vert avec tri sélectif sera imposée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Le projet d'aménagement du site de la Tourelle s'insère dans un programme global de requalification du quartier, actuellement en transition et en friche. Ainsi, ce secteur verra son cadre urbain amélioré par la présence d'une zone économique (création d'emploi et dynamisme économique), mais aussi par la création d'espaces publics de qualité comme la création d'une place végétalisée créant un îlot de fraîcheur de grande importance. Egalement le projet prévoit la requalification des rues en incluant une continuités modes doux et principalement cyclables, ainsi qu'une végétalisation par des noues paysagères et massifs aux strates variées.

Les impacts du projet ont été minimisés dès sa conception. Notre diagnostic plurithématique et les études préalables lancées nous permettent d'adapter le projet au contexte environnemental et urbain dans lequel il s'insère

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Notice explicative | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Biodiversité: Etude délimitation de Zones Humides Etude Faune Flore et Habitats | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Risques et contraintes: Etude pollution Etude géophysique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Etude de circulation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Etude acoustique | <input checked="" type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BOUDRY

Prénom Valentine

Qualité du signataire Directrice des opérations, Spl de l'Artois, mandataire Cua

A Liévin

Fait le 1 3 / 1 1 / 2 0 2 4


Signature du (des) demandeur(s)

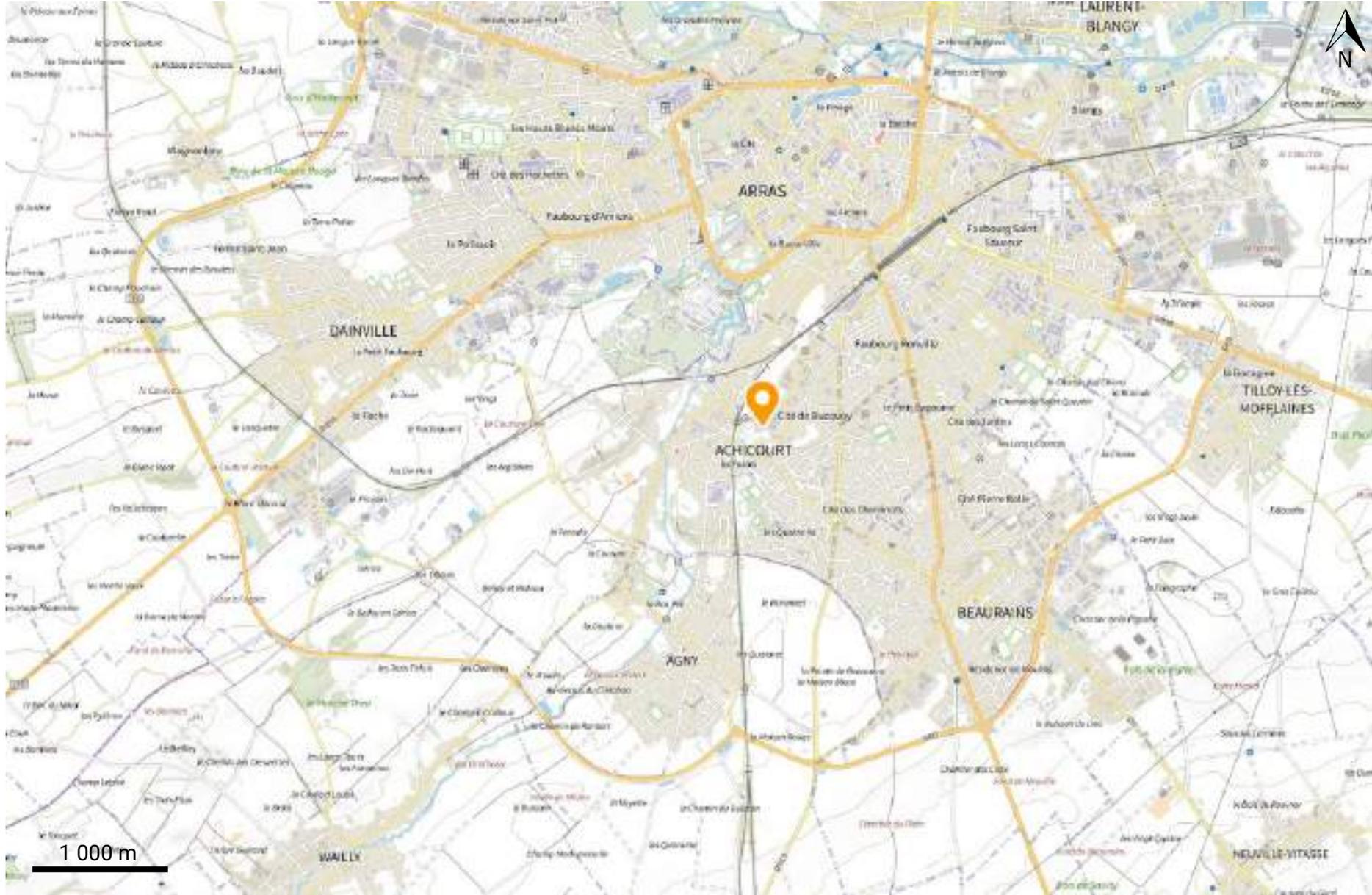
Reconversion de la Zone de la Tourelle à Achicourt

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

3. Plan de Situation

Novembre 2024





L'aménagement de la zone de la Tourelle se situe sur la commune d'Achicourt, plus précisément dans le **quartier des 4 As**.

Achicourt, deuxième commune de la Communauté Urbaine d'Arras en nombre d'habitants, est limitrophe avec Arras sur sa partie Nord.



Localisation du site d'étude au sein de la commune

Le quartier des 4 As est localisé au centre de la ville, entre les quartiers du Petit Bapaume et du Vieil Achicourt. Il regroupe à lui seul près de 55% de la population Achicourienne.

L'emprise du projet, concernée par les travaux de réaménagement et de création de zone est représentée ci-dessous.



La zone de la Tourelle et le périmètre d'intervention de la présente opération

Est concerné, en requalification de voie :

- La rue du 19 mars 1962 ;
- La rue du Triangle ;
- La rue des Ateliers.

Est concerné en création d'espace :

- Une voirie desservant la zone économique, dans la continuité de la rue des Ateliers ;
- Une place partagée entre la médiathèque, la zone d'activités et la plaine sportive.

Reconversion de la Zone de la Tourelle à Achicourt

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

4. Photographies

Novembre 2024



Verdi Nord de France
Verdi Conseil Nord de France

1.1 LE SITE D'ETUDE

Les prises de vues présentant le site d'étude sont localisées et numérotées sur la photographie aérienne ci-dessous :





1- Panorama depuis le terrain de BMX, vue sur les logements collectifs



2- Chemin de voie verte



3- Rue des Ateliers



4- Espace en friche suite à déconstruction



5- Rue du 19 mars 1962



6- Parking Intermarché vue sur le moulin



7- rue du Triangle

1.2 LES ENVIRONS DU SITE

Les prises de vues présentant les environs du site sont localisées et numérotées sur la photographie aérienne ci-dessous :





1- Parking, entrée du site et pont cyclable rue Alfred Gondry



2- Traversée cyclable et voie verte



3- Vue sur le moulin depuis le giratoire



4- Friche hors site destinée à l'habitat



5- Salle François Mitterrand



6- Moulin de la Tourelle



7- Vue sur Achicourt et la voie ferrée



Opération d'aménagement

Reconversion de la zone de la Tourelle à Achicourt

| | |
|--|--|
| Maitre d'ouvrage | Maitrise d'Oeuvre |
|  SPL de l'ARTOIS Centre d'Affaires Artois 2 rue Joseph-Marc Jacquard CS 10135 62 803 LIEVIN TEL : 03 21 44 49 47 |  VERDI Designer de territoires |

| PLAN DES AMENAGEMENTS - VOIRIE | | | | | | N° d'affaire |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|--------------|
| | | | | | | 02-05077 |

| PHASE | ECHELLE | Dessiné par | Vérifié par | Approuvé par | N° du plan |
|-------|---------|-------------|-------------|--------------|------------|
| AVP | 1/500 | FV | NS | CT | AME |

| DATE | INDICE | MODIFICATIONS |
|-------------|--------|--|
| Avril 2024 | A | Première diffusion |
| 14 Mai 2024 | B | Mise à jour suite COTECH du 29-04-2024 |
| 21 Mai 2024 | C | Mise à jour suite COPIL du 15-05-2024 |

LEGENDE

| | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Accès véhicules existant Accès piétons existant | <ul style="list-style-type: none"> Limites / Découpage Limite cadastrale Limite de zone d'activité (PA) | <ul style="list-style-type: none"> Voie Chaussée en enrobé Chaussée en enrobé granulé Accès en enrobé Voie mixte / Trottoir en enrobé clair Pavé en revêtement identique à la médiathèque Stationnement en pavés béton et à points engazonnés Réseau pépite sur enrobé Lignage en résine pépite / résine pavé Voie de collecte et d'filtration Eau Pluviales Pointe de transformation Candélabre double feu - H: 8m - Retour 4 ou 6m position et nombre indiqués Candélabre simple feu - H: 8m position et nombre indiqués Mât Algalité - Spot - H: 6m position et nombre indiqués Candélabre existant - Espace François Mitterand | <ul style="list-style-type: none"> Aménagements paysagers Mobilier |
|--|--|---|--|

Lots

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Limite des lots Découpage des lots Position indicative des accès au lot Position indicative des accès piéton Pavé de constructibilité H: 5m H: 6m H: 12m Hypothèse d'implantation des bâtiments Hypothèse de positionnement des aires de stationnement PK |
|---|

MAGROLDT LOGEMENTS

HYPOTHESE 3 LOTS LIBRES

ESPACE FRANCOIS MITERRAND

Reconversion de la Zone de la Tourelle à Achicourt

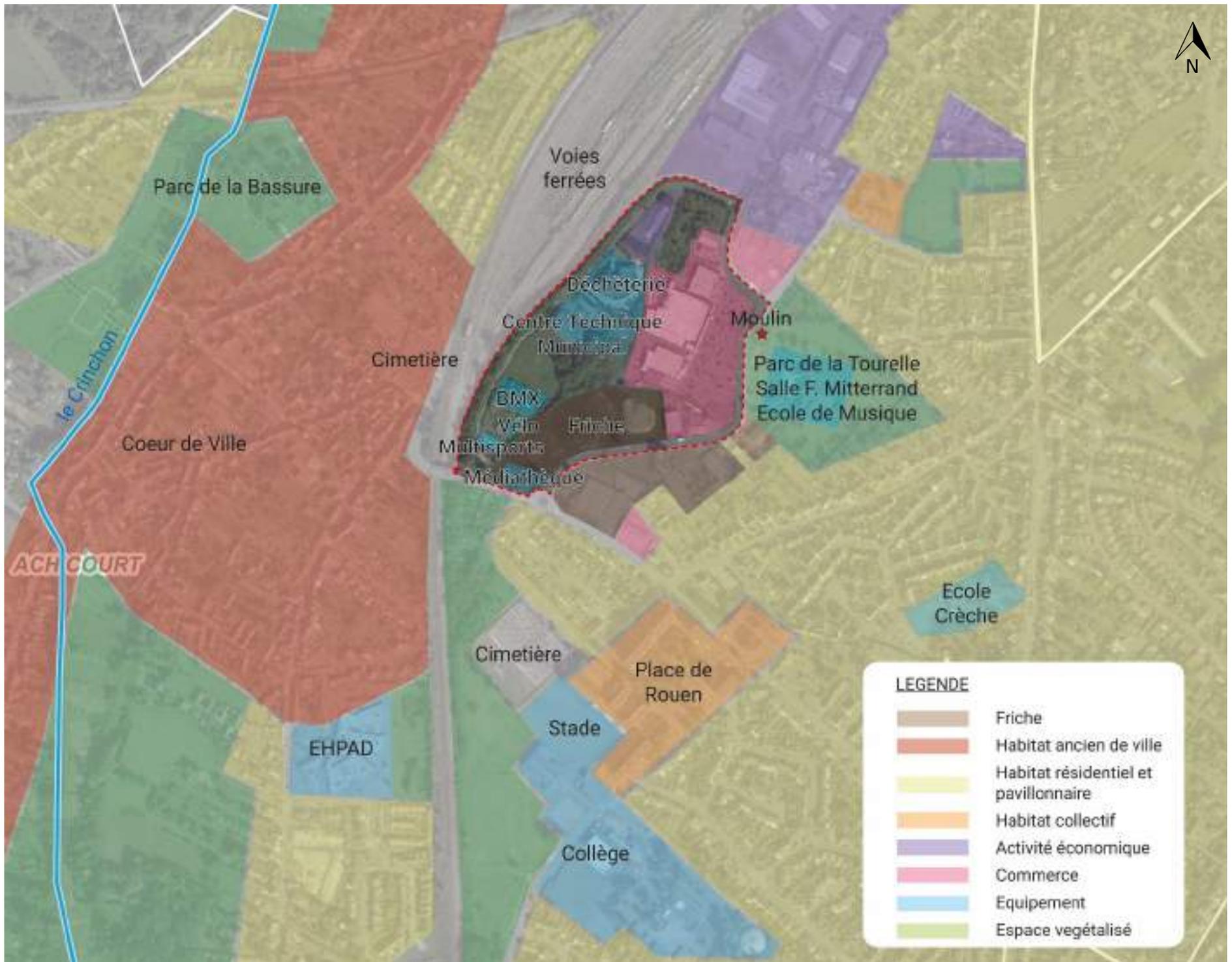
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

6. Plan des abords

Novembre 2024



Verdi Nord de France
Verdi Conseil Nord de France



LEGENDE

-  Friche
-  Habitat ancien de ville
-  Habitat résidentiel et pavillonnaire
-  Habitat collectif
-  Activité économique
-  Commerce
-  Equipement
-  Espace végétalisé

Le tissu urbain dans lequel s'insère la zone de la Tourelle est mixte avec une dominante d'habitat pavillonnaire et résidentiel qui représente l'essentiel du quartier des 4 As.

Cet habitat datant, en majorité, des années 70s a permis un développement démographique fort sur la commune.



L'habitat ancien est quant à lui situé de l'autre côté de la voie ferrée, représentant le quartier du Vieil Achicourt, avec peu de connexions avec la zone de la Tourelle. Il s'agit principalement d'un habitat de ville composé de constructions mitoyennes et en front à rue.

Le site est également concerné par un tissu économique et commercial qui se prolonge au Nord le long de la voie ferrée.



Sur sa partie Sud, il s'agit plutôt d'un espace en friche, en transition, qui s'inscrit dans le projet global de reconversion de la zone de la Tourelle avec le développement d'un secteur d'habitat (hors site d'étude) et d'un secteur économique (dans le site d'étude).

Achicourt possède de nombreuses poches végétalisées et continues. On retrouve le parc de la Tourelle au cœur du quartier des 4 As et le parc de la Bassure dans le vieil Achicourt.

Le long des voies ferrées et des équipements de sport, se trouve également un espace végétalisé composé de jardins ouvriers, plaines enherbées et continuités piétonnes.

Le site de la Tourelle comprend **une partie aménagée d'équipements sportifs**. On y retrouve :

- Un terrain multisports
- Un parcours de Savoir rouler à vélo
- Un terrain de BMX à revaloriser en terrain de Pumptrack.

Cet espace plutôt **sportif et de mobilité** semble complémentaire aux équipements que l'on retrouve dans le parc de la Tourelle, qui sont eux destinés plutôt aux familles. On retrouve dans le parc **des aires de jeux** pour petits et grands (présents également place de Rouen à 300m du site.)



Reconversion de la Zone de la Tourelle à Achicourt

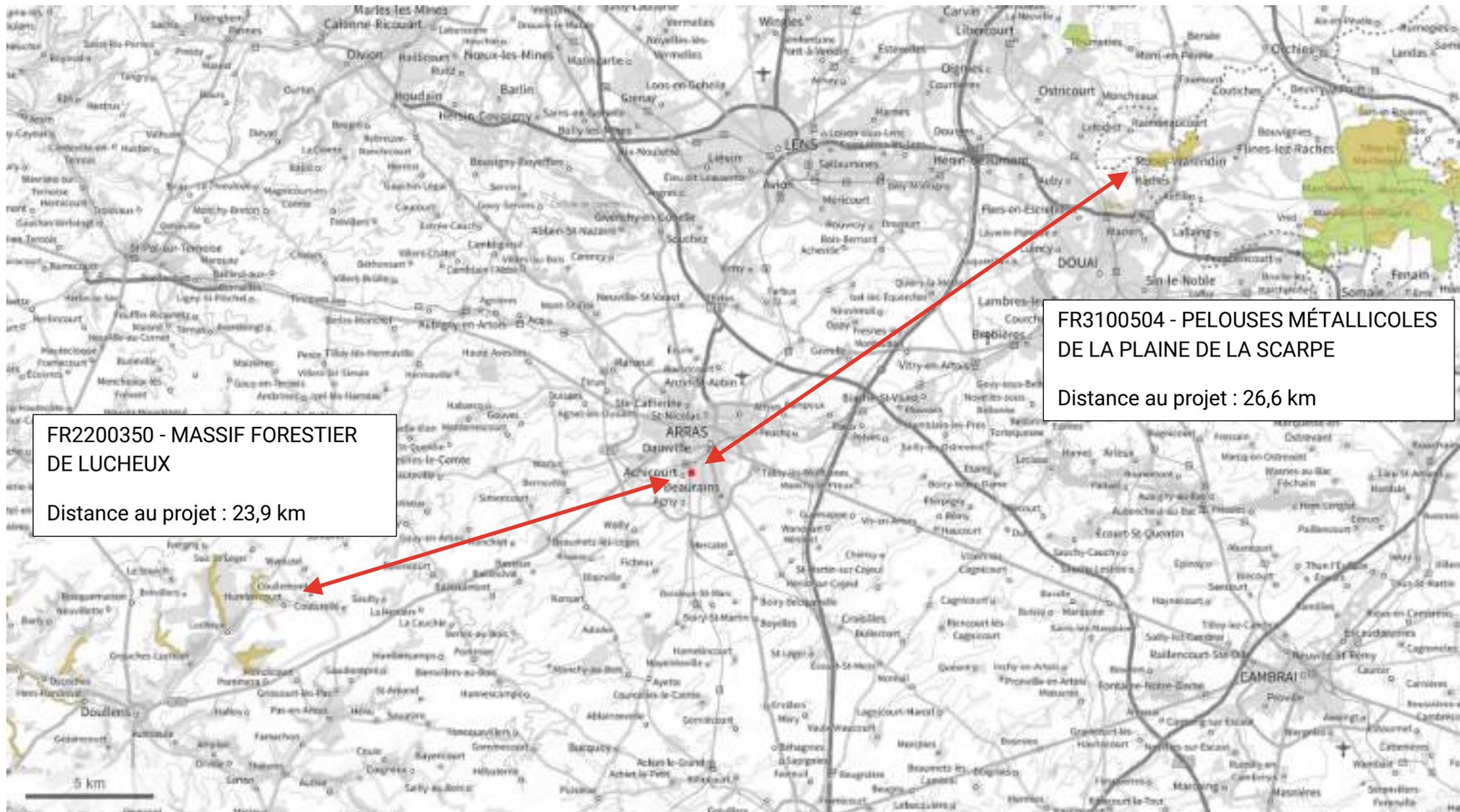
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

7. Localisation sites Natura 2000

Novembre 2024



Verdi Nord de France
Verdi Conseil Nord de France



FR2200350 - MASSIF FORESTIER DE LUCIEUX
Distance au projet : 23,9 km

FR3100504 - PELOUSES MÉTALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE
Distance au projet : 26,6 km

Reconversion de la Zone de la Tourelle à Achicourt

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

1 – Notice explicative

Novembre 2024



SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | PRESENTATION DU SITE D'ETUDE | 3 |
| 1.1 | LOCALISATION DU SITE D'ETUDE..... | 3 |
| 1.2 | PERIMETRE DE PROJET | 5 |
| 1.3 | ETAT INITIAL DU SITE | 6 |
| 1.4 | RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES..... | 17 |
| 1.5 | REGLES D'URBANISME..... | 20 |
| 1.6 | SERVITUDES ET OBLIGATIONS DIVERSES | 22 |
| 1.7 | RESEAU VIAIRE ET ACCES..... | 23 |
| 2 | PRESENTATION DU PROJET | 30 |
| 2.1 | LE PROGRAMME D'ENSEMBLE..... | 30 |
| 2.2 | PRINCIPES D'AMENAGEMENT..... | 32 |
| 2.3 | LA REQUALIFICATION DES RUES | 33 |
| 2.4 | LA VOIE NOUVELLE..... | 38 |
| 2.5 | L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS..... | 39 |
| 2.6 | LA DECLINAISON DES AMBIANCES A TRAVERS LES CHOIX DES MATERIAUX, MOBILIERS ET PLANTATIONS..... | 42 |
| 2.7 | LA GESTION DES EAUX PLUVIALES..... | 47 |
| 2.8 | ASSAINISSEMENT EAUX USEES..... | 47 |
| 2.9 | LES RESEAUX DIVERS | 47 |

1 PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

1.1 LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Le projet se développe sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras (109 592 habitants en 2020, source INSEE).



Cartographie de la CUA

L'aménagement de la zone de la Tourelle se situe sur la commune d'Achicourt, plus précisément dans le **quartier des 4 As**.

Achicourt, deuxième commune de la Communauté Urbaine d'Arras en nombre d'habitants, est limitrophe avec Arras sur sa partie Nord.



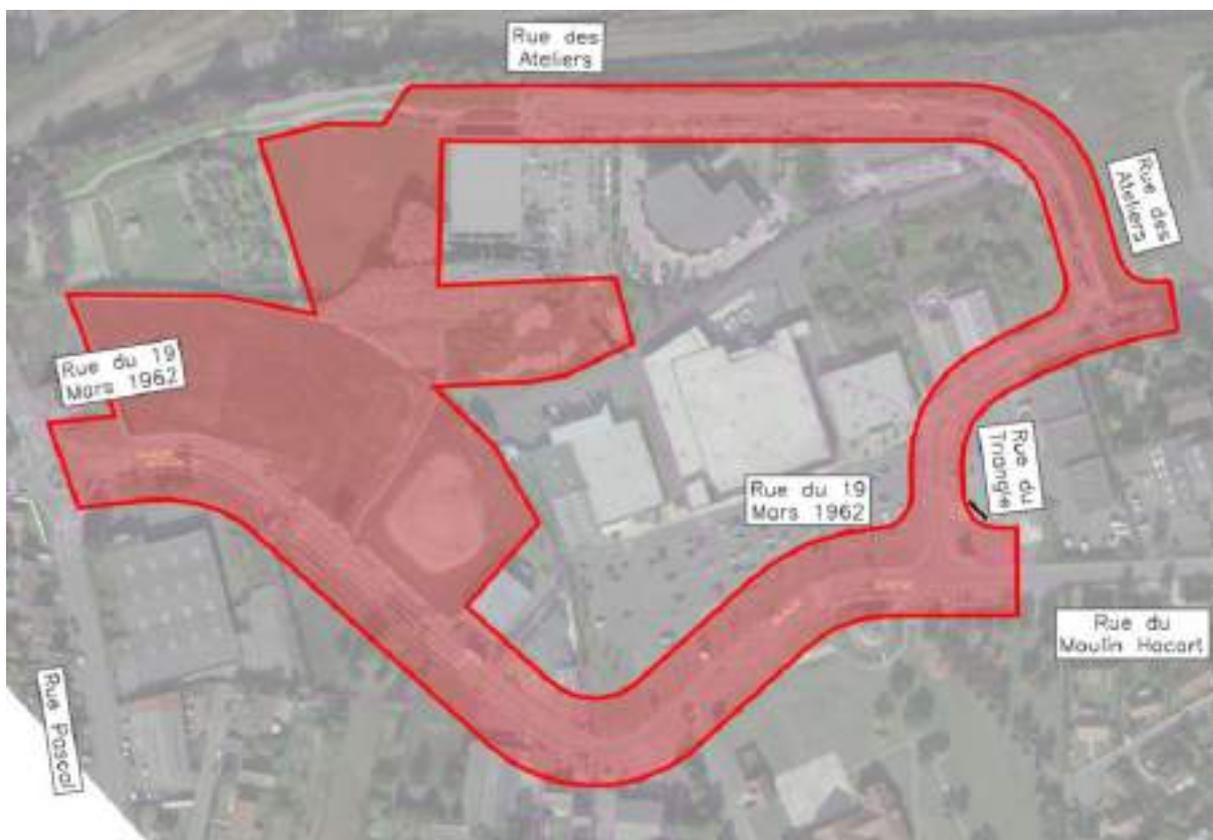
Le quartier des 4 As est localisé au centre de la ville, entre les quartiers du Petit Bapaume et du Vieil Achicourt. Il regroupe à lui seul près de 55% de la population Achicourienne.

La zone de la Tourelle doit son nom au moulin de la Tourelle, situé en face de la zone, dans le parc de la Tourelle. Elle est actuellement composée de cellules artisanales et commerciales, d'équipements de loisirs et d'un espace en friche à revaloriser.

Le quartier des 4 As connaît dernièrement une **requalification globale de ses espaces publics**, entre la zone de la Tourelle et le quartier de la place de Rouen, dans le but **d'améliorer le cadre de vie et de redynamiser le quartier.**

1.2 PERIMETRE DE PROJET

L'emprise du projet, concernée par les travaux de réaménagement et de création de zone est représentée ci-dessous.



La zone de la Tourelle et le périmètre d'intervention de la présente opération

Est concerné, **en requalification de voie** :

- La rue du 19 mars 1962 ;
- La rue du Triangle ;
- La rue des Ateliers.

Est concerné **en création d'espace** :

- Une voirie desservant la zone économique, dans la continuité de la rue des Ateliers ;
- Une place partagée entre la médiathèque, la zone d'activités et la plaine sportive.

1.3 ETAT INITIAL DU SITE

1.3.1 MILIEUX NATURELS

L'emprise du projet se trouve au sein d'une ancienne friche logistique. Le tissu urbain environnant est dense. Le terrain d'assiette n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 ou ZNIEFF. Plus précisément, il se situe à 35km du site Natura 2000 de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut et 3,5km de la ZNIEFF II Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois.



Carte des zones Natura 2000 (Géoportail)



Carte des ZNIEFF (Géoportail)

Le site d'étude se situe en secteur urbanisé. Pour autant, il se situe à proximité d'éléments naturels de grande valeur écologique recensés dans la Trame Verte et Bleue intercommunale :

- 700m des Prairies humides « Le Pré d'Achicourt »
- 1km de la Citadelle d'Arras
- 4km des prairies et marais de Saint-Laurent-Blangy à Feuchy.

La cartographie des espaces naturels et écologiques illustre les continuités et liens qui se forment entre ces espaces.

Le site d'étude est concerné par un Boisement et un espace Prairie identifiés dans la stratégie de maillage boisé de la CUA (en cours de réalisation).



Carte de la Trame Verte et Bleue de la CUA

On observe **différentes strates de végétation** sur le site d'étude ainsi qu'en bordure ou à proximité.

Ainsi, une grande partie du site est concernée par **une friche** suite au démantèlement des bâtiments d'activités. On y retrouve une **végétation herbacée de sol pauvre**, ici caillouteux. Cet espace est délimité par **une haie** en fond de parcelle. **Haie constituée en première partie de Laurier et en seconde partie de Renouée du Japon (Espèce Exotique Envahissante).**

Un arbre isolé est resté implanté en bordure de la rue du 19 mars 1962. Il s'agit d'un Erable envahit de Lierre, âgé de moins de 30 ans qu'il serait intéressant **de conserver**.

Une autre partie est concernée par **un boisement de 2 200m² à dominante de bouleaux**. Il se situe à cheval sur les parcelles des services techniques et celle située à l'arrière de ceux-ci. Il s'agit d'une végétation spontanée sur des espaces résiduels historiques, qui s'est développée il y a moins de 30 ans (entre 1997 et 2000).

Le reste du site est concerné par des espaces arbustifs, permettant de créer des espaces tampon, notamment avec la voie ferrée ou de traiter les limites comme sur la rue des Ateliers. Cette végétation sera conservée.



Carte de la végétation existante

Afin de disposer d'un état de connaissance qualitatif et quantitatif des ressources en biodiversité, **une étude faune-flore et habitats a été engagée.**

Des espèces protégées ont été observées : le lézard des murailles, et *Ophrys apifera*, ainsi que quelques espèces remarquables.

L'étude est annexée à la présente demande. Un dossier de Dérogation Espèces Protégées est lancé pour prise en compte des espèces protégées recensées via des mesures ERC qui y seront détaillées afin de réduire l'impact du projet sur ces espèces.



Extrats de l'étude faune flore

1.3.2 SOL ET SOUS-SOL

Les données recueillies sur le site du BRGM montrent que le site est implanté au droit de la craie blanche.



Carte géologique (Infoterre, BRGM)

Une étude géotechnique a été menée.

Le sondage de reconnaissance et les fouilles réalisés dans le cadre de cette intervention ont rencontré successivement la lithologie suivante :

- un enrobé bitumineux noir reconnu jusque 0,05 m de profondeur, au droit des voiries existantes
- des remblais sablo-graveleux de schistes ou de démolition et/ou des remblais limono-graveleux renfermant des débris de brique de béton ainsi que des débris de craie reconnus jusque 0,70 à 2,20 m de profondeur.

On note qu'il est possible de rencontrer localement des épaisseurs de remblais, plus importantes que celles mises en évidence au droit des sondages en fonction des antécédents (anciennes constructions démolies) et de son occupation actuelle (voirie).

- une craie blanche renfermant des silex reconnue jusque 3,00 à 5,00 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel.

Lors de l'intervention (fin juin à début juillet 2024), **aucune arrivée d'eau n'a été observée** jusque la base des sondages, fouilles et carottages, soit jusque 1,00 à 5,00 m de profondeur sous le niveau du terrain actuel.

Le site de la zone de la Tourelle est soumis à **une topographie relativement marquée**. Au total, il y a **7m de dénivelé sur l'ensemble de la zone**.

Le point le plus bas se situe au niveau de la courbe de **la rue des Ateliers** et **le point le plus haut**, **rue du 19 mars 1962** au droit du parc de la Tourelle.

On recense également plusieurs ruptures de niveau représentées par des talus ou des murs de soutènement.

1.3.3 RESSOURCE EN EAU

L'emprise du projet se situe au sein du SAGE Scarpe amont et n'est pas traversée ni située à proximité d'un réseau hydrographique. Le réseau hydrographique le plus proche est le Crinchon situé à environ 450 m, plus bas dans la ville.



■ Réseau hydrographique (Géoportail)

L'emprise ne se situe pas dans une aire d'alimentation de captage, ni dans un périmètre de protection.



■ Carte des aires d'alimentation des captages (Agence de l'eau Artois-Picardie)



Carte de localisation des captages d'eau actifs (PLUi de la Communauté Urbaine d'Arras)

D'après les données de l'Agence de l'eau, la nappe se situerait entre 50 et 60m d'altitude alors que le terrain d'assiette se situe autour des 75m.

Le site ne se situe pas à proximité d'une zone humide répertoriée.

Une étude de délimitation de zones humides a été menée et conclut ainsi :

Sur la base de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, nous pouvons conclure que **le site d'étude n'est pas une zone humide**.

1.3.4 BRUIT ET QUALITE DE L'AIR

En matière de pollution de l'air, les données disponibles les plus proches sont celles de la station ATMO de Saint-Laurent-Blangy, à environ 4,5 km du site du projet.

Le site du projet est adjacent au sillon ferroviaire. La nuisance sonore peut par conséquent être présente sur le site du projet. Cependant, le site n'accueillera pas de programme de logements dans son secteur zone d'activités.

Une étude acoustique a été réalisée dans le cadre du projet.

Cette étude permet de conclure que :

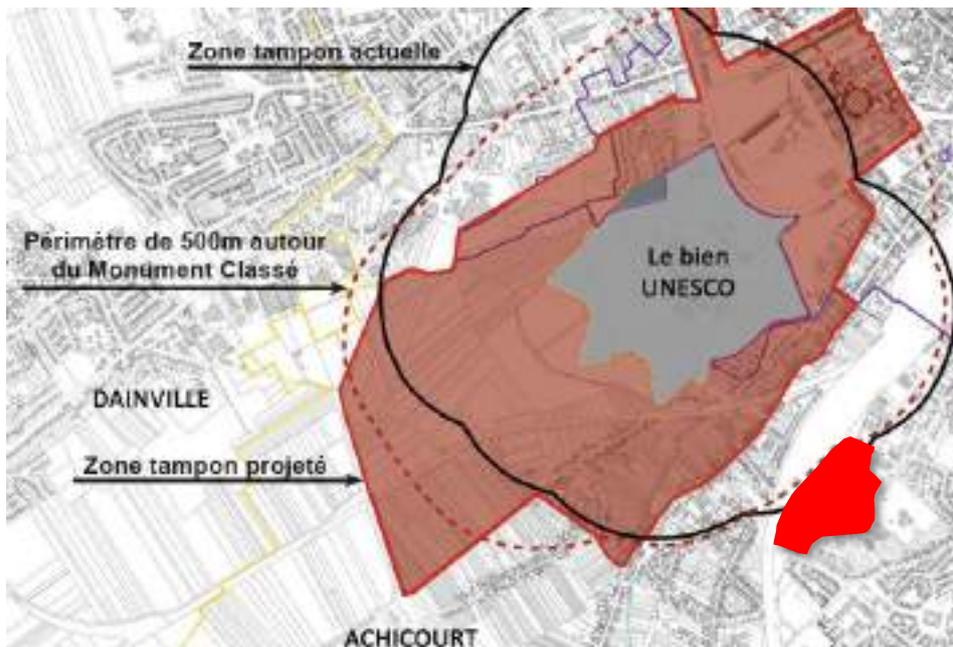
- Les niveaux sonores actuels sur la zone sont globalement compris entre 55 dBA et 65 dBA ; la zone peut donc être qualifiée d'**ambiance sonore modérée** au sens de l'Arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières ;
- Les voies nouvellement créées respectent les seuils réglementaires : le projet est donc conforme à la réglementation ;
- **L'impact sonore de la voie nouvellement créée est négligeable par rapport au trafic existant.**

1.3.5 PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le projet se situe **hors périmètre de protection d'un Monument Historique**. Le périmètre de la zone tampon de la Citadelle, bien inscrit, a été revu en 2023 pour correspondre à la réalité du terrain et aux co-visibilités existantes. Ainsi, le site d'étude ne fait plus partie du périmètre dans le projet de révision.

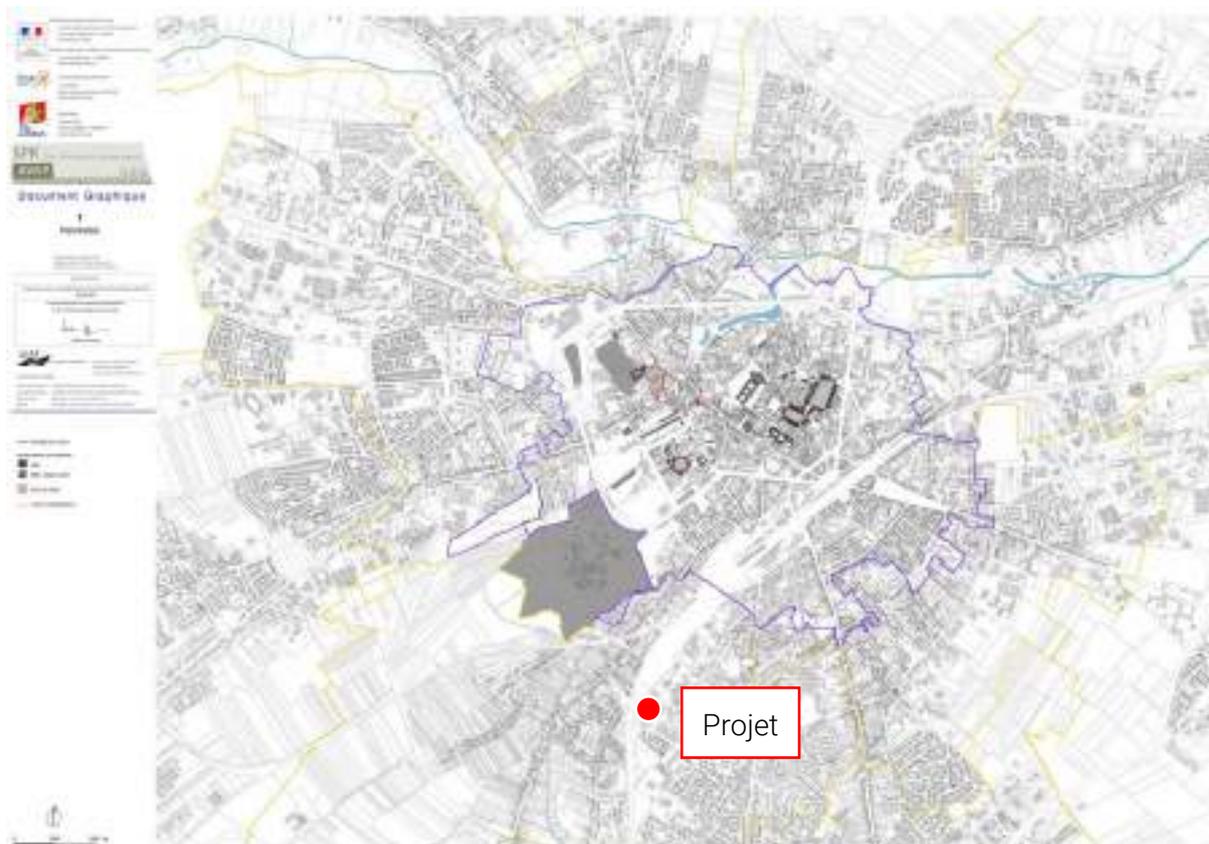


Cartes des monuments historiques et de leurs périmètres de protection (Géoportail de l'urbanisme)



Extrait du projet de révision de la zone tampon de la Citadelle

Le projet se situe également hors AVAP valant Site Patrimonial Remarquable.



Carte de l'AVAP (Communité Urbaine d'Arras)

1.3.6 PAYSAGE

La zone de la Tourelle est un espace en transition urbaine puisque concernée par un projet de requalification de friche. Plusieurs ambiances sont rencontrées sur les 3 rues contournant le site.

Le Long de la rue du 19 mars 1962, il y a d'une part, la partie commerciale avec Intermarché faisant face au Moulin et au parc de la Tourelle où est implanté l'espace François Mitterrand. Une échelle de grandeur coïncide sur ces deux espaces bien que différents. **Le paysage est plutôt ouvert** avec peu d'éléments verticaux.

Le Moulin situé sur cet espace fait bien évidemment **point d'appel** et attire le regard.

Ensuite vers le giratoire de la rue Pascal, **le paysage est en transition par la présence de friches et d'une végétation pauvre**. Quelques visibilités sur les logements collectifs du quartier des 4 As ressortent en arrière-plan. Sur cette portion les aménagements sont vieillissants et peu qualitatifs. L'objectif est **d'offrir un nouvel usage, une nouvelle destination à cet axe routier**.

La rue du Triangle est un petit barreau contournant Intermarché et permettant de relier la rue du 19 mars 1962 à la rue Planquettes qui dessert Arras. Cet axe, à **la topographie marquée**, comprends des cellules commerciales de part et d'autre. **Les limites espace public / privé ne sont pas traitées et n'apportent donc pas de qualité urbaine à la rue**. Ainsi, le ressenti est plutôt négatif, l'ambiance de zone d'activités prédomine sur l'ambiance urbaine.

La rue des Ateliers permet actuellement de desservir les services municipaux et la déchetterie. A terme ce sera l'accès principal pour rejoindre la zone économique créée. Il s'agit d'une **rue qui semble confidentielle** où peu d'informations sont actuellement visibles. De plus, l'entrée de la rue, au croisement avec la rue du Triangle, est bordée par un merlon paysager d'un côté et une parcelle libre de l'autre, **ce qui n'invite pas à découvrir au-delà**. Les limites foncières sont également peu définies et **donnent une impression de voirie secondaire**.

Globalement sur l'ensemble des rues présentées, aucune végétation n'est présente, hormis des larges engazonnées. L'objectif de la requalification sera de redonner une qualité d'aménagement pour tous les usagers.

Le Moulin de la Tourelle est l'emblème de la commune d'Achicourt. Il s'agit d'un moulin qui a été reconstruit à l'identique puisque le précédent fut détruit pendant la première guerre mondiale. Depuis 2022, l'association des amis du moulin perpétue la tradition de meunier et propose également des visites.

Le moulin est situé sur une butte ce qui lui permet d'être visible plus facilement, comme sur un promontoire.

> L'analyse plus précise de la topographie a permis d'estimer la hauteur d'une éventuelle construction qui viendrait condamner cette perspective. Ainsi l'implantation et le découpage des lots économiques prendront en compte cette perspective à conserver.





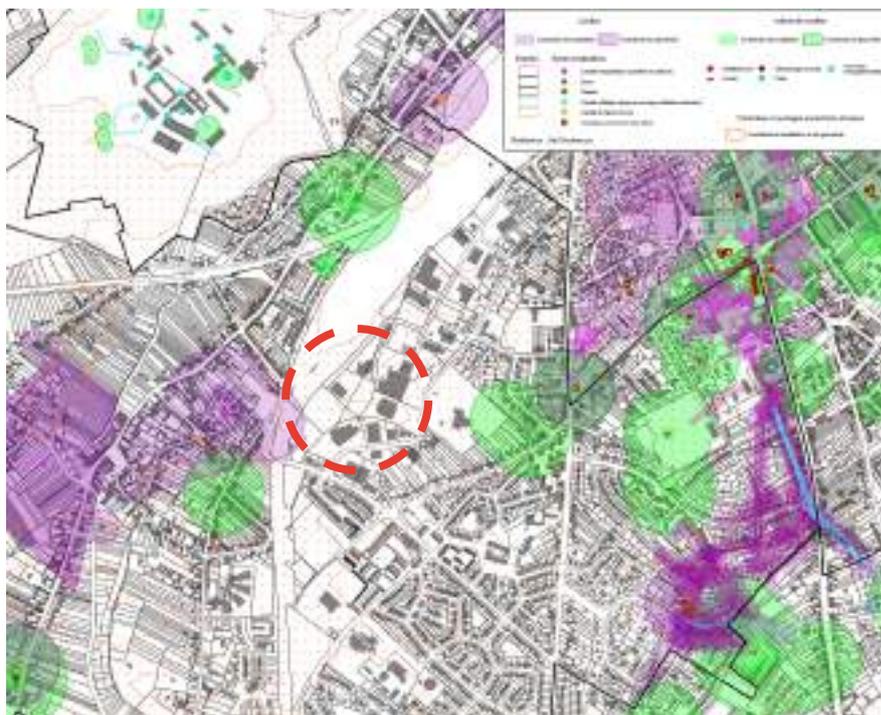
Perspective sur le moulin depuis la future place centrale
> Moulin visible à 75%

1.4 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

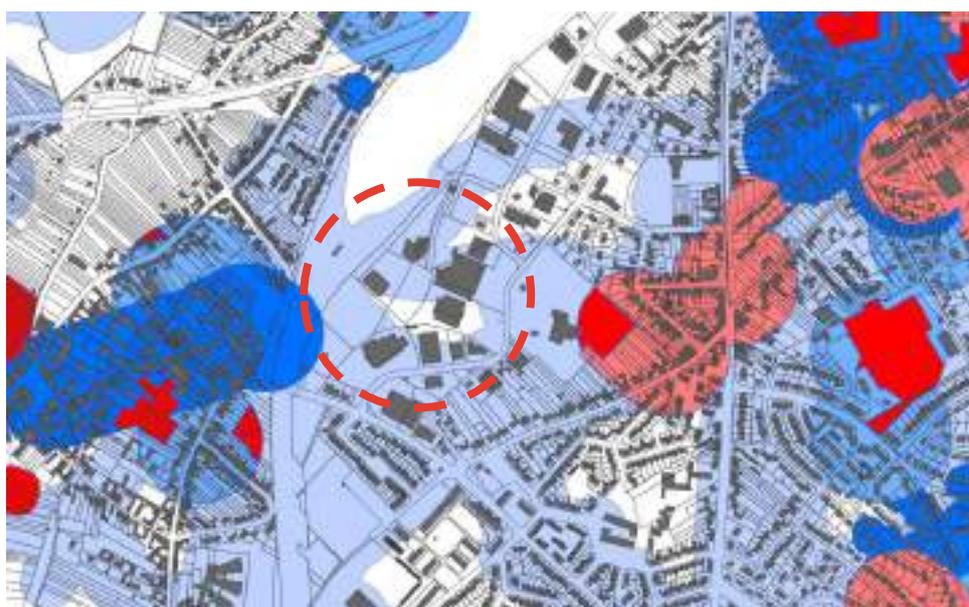
Le site ne se situe pas dans un périmètre affecté par le risque inondation, minier ou technologique.

Cependant, le site s'inscrit dans le **périmètre du PPRNMT** approuvé en aout 2023, en zone B3 qui correspond à un aléa « tranchée » + dug out faible.

Le site ne comprend pas de zone de cavité connue mais se trouve dans **une zone d'incertitude** de localisation et de géométrie.



Carte des phénomènes (DDTM62)



Extrait de la carte des zonages réglementaires du PPRN MT (DDTM 62)

Une étude géophysique (détection de cavités et détection d'objets pyrotechniques) a été réalisée en septembre et octobre 2024. L'étude est annexée au présent document et les conclusions sont présentées ci-après :

Cette étude permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- L'ensemble du site n'a pas pu être ausculté du fait de la présence d'obstacles (bosquet d'arbres, tas de terre, tertre de remblais...) ou de secteurs non entièrement débroussaillés (angle nord-est par exemple).
- La conductivité électrique augmente plutôt avec la profondeur jusqu'à 6 m de profondeur.
- Les mesures magnétiques sont très fortement saturées en éléments métalliques sur toute la zone auscultée et ne permettent pas d'individualiser la présence d'objets pyrotechniques, noyés dans le bruit de fond magnétique du site.
- De nombreuses anomalies tant magnétiques qu'électromagnétiques (en conductivité et en phase) sont détectées au droit des anciens bâtiments démolis actuellement. Il peut s'agir de résidus de fondations des bâtiments ou des remblais métallisés ayant servi à combler le terrain après la purge des éventuelles fondations.
- La tranchée répertoriée sur les plans historique n'est pas notable sur les mesures magnétiques, mais elle pourrait correspondre à une zone plus conductrice sur les mesures électromagnétique au-delà de 2 m de profondeur.
- L'ancienne route qui a été déviée vers le sud est nettement détectée au-delà de 4 m de profondeur. Sa structure influence fortement les mesures électromagnétiques. Elle est probablement fortement différente de la nature des terrains en présence.
- 1 ou 2 structures linéaires parallèles (orientés nord-nord-ouest/sud-sud-est) sont détectées à moins de 2 m de profondeur. Il s'agit probablement de réseaux liés à l'activité ancienne du site, mais cette hypothèse reste à vérifier.
- Une structure linéaire orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest est détectée à partir de 3 à 4 m de profondeur environ. D'une largeur de 15 m environ, il pourrait s'agir d'une structure liée à la 1^{ère} Guerre Mondiale, peut-être une tranchée (bien qu'elle semble trop rectiligne) ou un artefact archéologique (ancienne voie de circulation ?).
- Quelques objets d'extension notable et fortement métallisés sont détectés sans qu'il puisse être certain qu'ils soient d'origine pyrotechnique.

Des tomographies électriques placées en travers des différentes anomalies permettront de mieux caractériser l'origine, l'extension et la profondeur des différentes structures à l'origine de ces anomalies.

Le territoire ayant fait l'objet de combats durant la Première Guerre Mondiale, le risque pyrotechnique ne peut être écarté. L'étude annexée en présente les conclusions suivantes : Quelques objets d'extension notable et fortement métallisés sont détectés sans qu'il puisse être certain qu'ils soient d'origine pyrotechnique.

Le site n'est pas concerné par le phénomène de retrait gonflement des argiles.



Carte du risque retrait gonflement des argiles (Géorisques)

En raison de sa proximité avec le réseau ferré, l'emprise est impactée par le risque TMD.

L'emprise ne comprend aucun site répertorié aux inventaires BASIAS ou BASOL.

Du fait de l'histoire industrielle du site, **une étude historique, documentaire, mémorielle et de vulnérabilité des milieux a été réalisée.**

L'étude de vulnérabilité a conclu en la sensibilité des milieux sols et des eaux souterraines de la nappe de la Craie vis-à-vis d'une pollution en provenance du site.

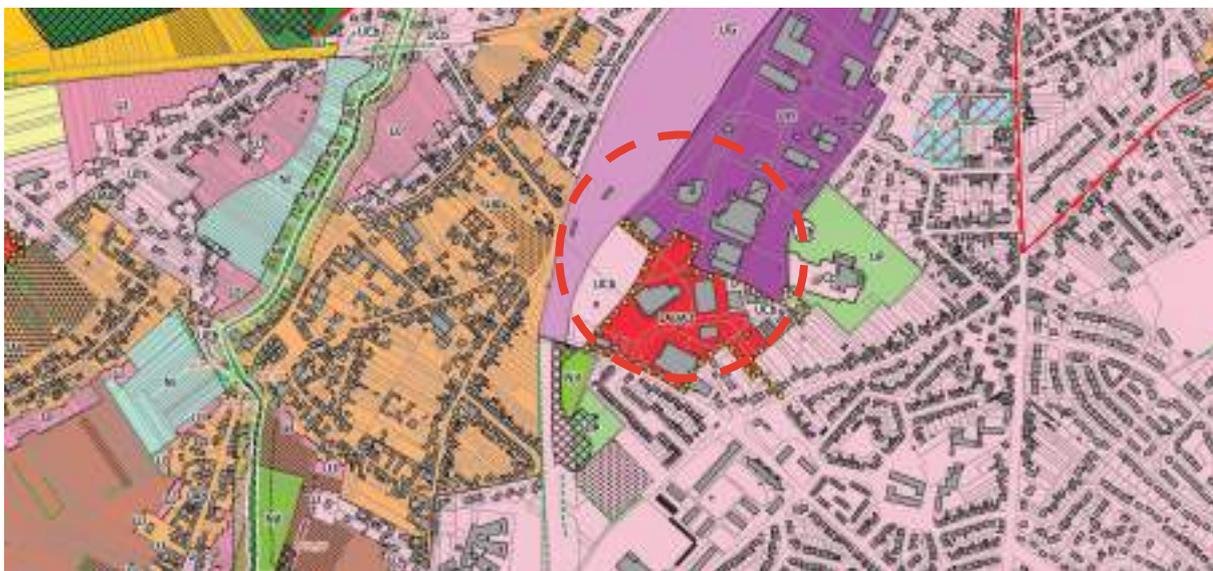
Au regard des éléments obtenus, l'étude recommande la réalisation de 15 fouilles réparties au droit des anciennes activités afin de définir la qualité chimique des sols mais aussi de lever le doute sur la qualité chimique des matériaux d'apports au Nord du site et des matériaux constitutifs du merlon.

L'étude des pollutions éventuelles sur le site va ainsi se poursuivre avec des sondages et un diagnostic. Si des pollutions sont découvertes, un plan de gestion sera établi afin de rendre les terrains compatibles avec les affectations futures.

1.5 REGLES D'URBANISME

La Communauté Urbaine d'Arras est couverte par un PLUi. L'emprise du projet se situe en zone :

- 1AUA3 : zone à urbaniser mixte
- UCb : zone périphérique
- UEI : secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services.



Extrait du plan de zonage du PLUi (Communauté Urbaine d'Arras)

L'opération d'aménagement sera mise en œuvre via une procédure de permis d'aménager. Un règlement sera inséré à cette procédure afin de compléter les règles d'urbanisme.

L'emprise du projet est couverte par une OAP.



AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

-  Conforter ou requalifier les parcs d'activités
-  Conforter les zones commerciales
-  Développer les parcs d'activités économiques

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

-  Prévoir des secteurs d'extension urbaine
-  Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
-  Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
-  Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

-  Développer les projets structurants en matière de transport
-  Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
-  Réaménager et requalifier les carrefours
-  Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
-  Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
-  Requalifier les voies et les traversées de bourg
-  Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
-  Préserver des fenêtres d'accès

Extrait de l'OAP (Communauté Urbaine d'Arras)

1.6 SERVITUDES ET OBLIGATIONS DIVERSES

La zone d'étude est concernée par plusieurs Servitudes d'Utilité Publique, notamment **deux périmètres de protection** tels que la protection des **cimetières (INT1)** et la **protection de Monument Historique (AC1)** qui est ici la citadelle d'Arras.

> **Le périmètre de la zone tampon de la Citadelle, bien inscrit, a été revu en 2023 pour correspondre à la réalité du terrain et aux co-visibilités existantes. Ainsi, le site d'étude ne fait plus partie du périmètre dans le projet de révision.**

La **rue du 19 mars 1962** est concernée elle par une **servitude d'alignement (EL7)**, préservant l'assiette de l'espace public.

Concernant les Informations et Obligations Diverses, le site d'étude est touché par un périmètre **d'Axe Terrestre Bruyant (ATB)**, ici représenté par la voie ferrée.



Extrait de la carte des SUP du PLUi



Extrait de la carte des IOD du PLUi

1.7 RESEAU VIAIRE ET ACCES

1.7.1 ACCESSIBILITE

La commune d'Achicourt est accessible par des grands axes structurants à l'échelle de la CUA, comme la RD917 reliant Bapaume à Arras ou encore la RD60 Contournement d'Arras qui passe au Sud du territoire.

En revanche, le site d'étude se situant le long des voies ferrées, est accessible principalement par sa façade le long de la rue du 19 mars 1962 qui se prolonge sur la rue du Triangle.

La rue des Ateliers permet d'accéder pour l'instant à l'arrière de la zone occupée par les services techniques et la déchetterie. Les rues Pascal et Alfred Gondry, longeant le site, sont des axes traversants et centraux pour la commune.

Le futur accès de la zone se fera exclusivement par la rue des Ateliers en prolongement d'une voirie interne desservant les lots économiques.

Les accès modes doux se feront toujours par la voie verte mais également par la rue du 19 mars 1962, où une poste cyclable dédiée est proposée.

> Aucun accès véhicule n'est prévu par la rue du 19 mars 1962.



Carte des voies et accès

La zone de la Tourelle est desservie par la ligne de Bus n°2 du réseau Artis. Cette ligne d'Arras Centre Commercial à Beaurain Varlet, propose **deux arrêts de bus sur la rue du 19 mars 1962**.

Le site d'étude comprend également un aménagement de type **voie verte**, le long des voies ferrées. Celle-ci se prolonge jusqu'au Stade Léo Lagrange puis jusque la rue des Erables en bordure de terrains agricoles. **En revanche elle s'interrompt au niveau de la rue des Ateliers où nous prévoyons de la prolonger.**

Des **aménagements cyclables** sont également existants sur les rues des Ateliers, Alfred Gondry et Planquette, ce qui permet d'assurer **une continuité cyclable**.



Carte des modes doux



Continuité voie verte communale

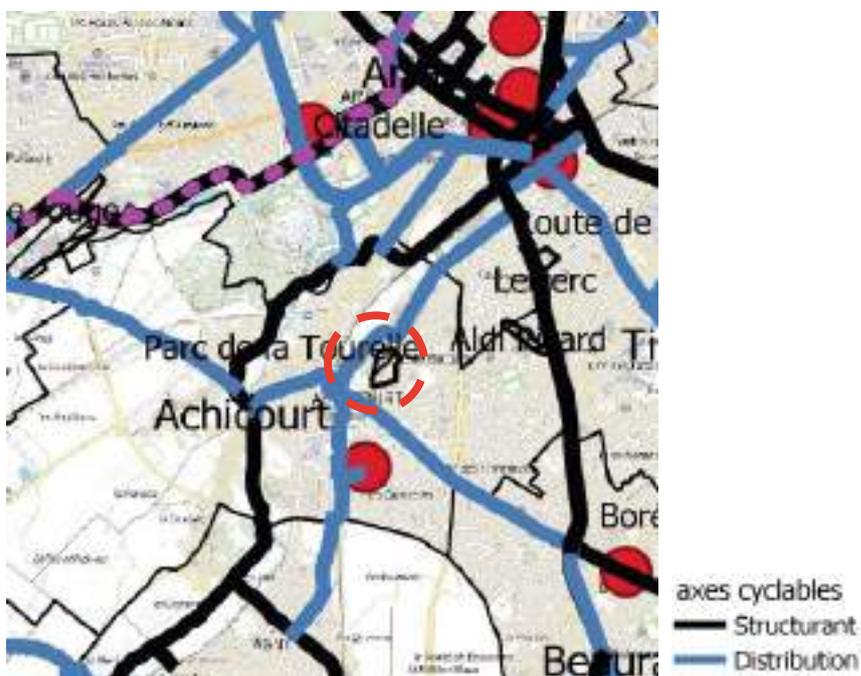
Les aménagements cyclables existants, au droit de la zone de la Tourelle sont recensés dans le Schéma Directeur Cyclable de la CUA comme étant un itinéraire de distribution permettant d'irriguer les différentes communes et quartiers de la CUA sur des grands itinéraires directs.

La zone de la Tourelle se trouve au croisement de deux continuités positionnées sur des axes Nord-Sud et Ouest-Est. Le second itinéraire de distribution se situe le long de la rue Pascal où des aménagements complémentaires cyclables sont prévus prochainement.

Les aménagements existants au droit du site sont :

- une piste bi-directionnelle de 2m sur la rue des Ateliers -> 3m réglementé
- un marquage de chevrons sur une voirie de 6m rue Planquette.

> La continuité cyclable, indiquée dans le schéma cyclable, est à préserver et renforcer dans le cadre de la requalification de la zone.

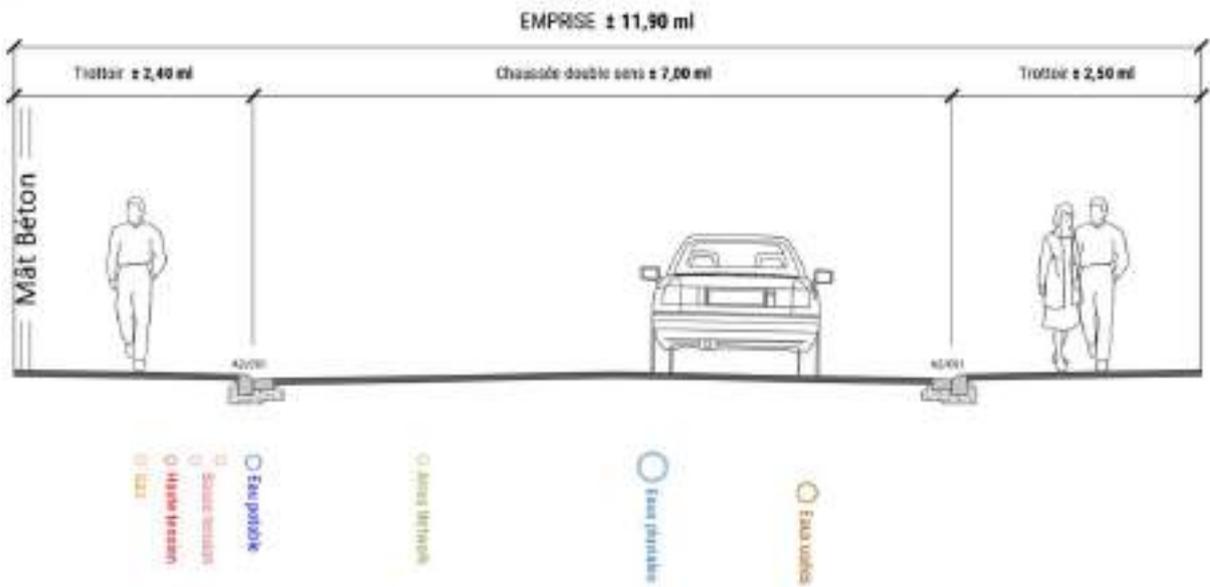


Extrait du Schéma Directeur Cyclable de la CUA

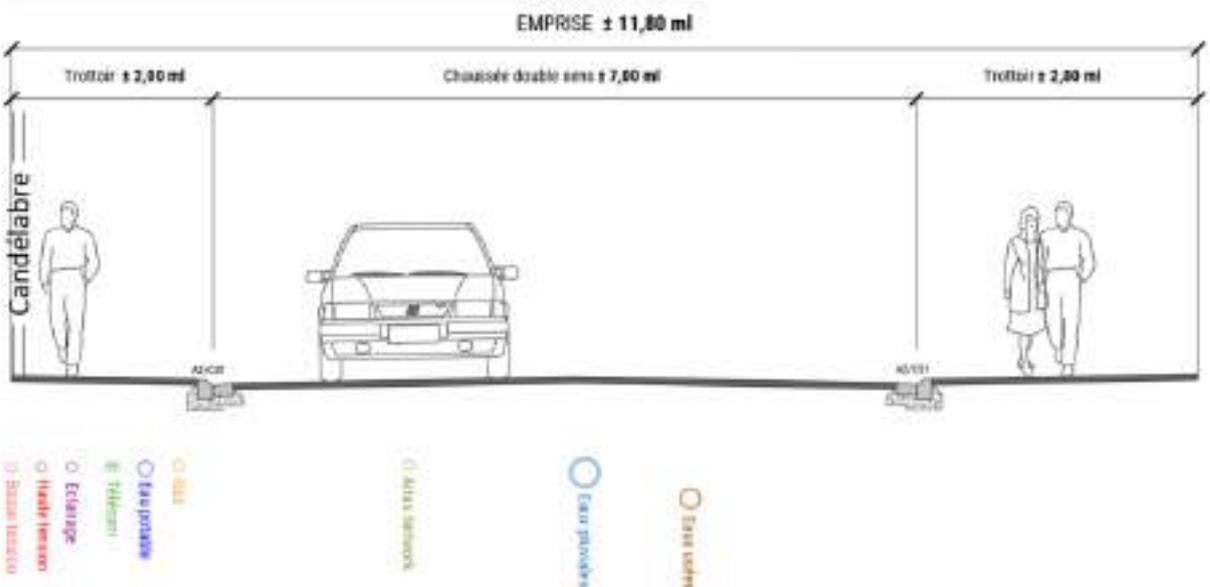
1.7.1 ETAT EXISTANT DES VOIRIES



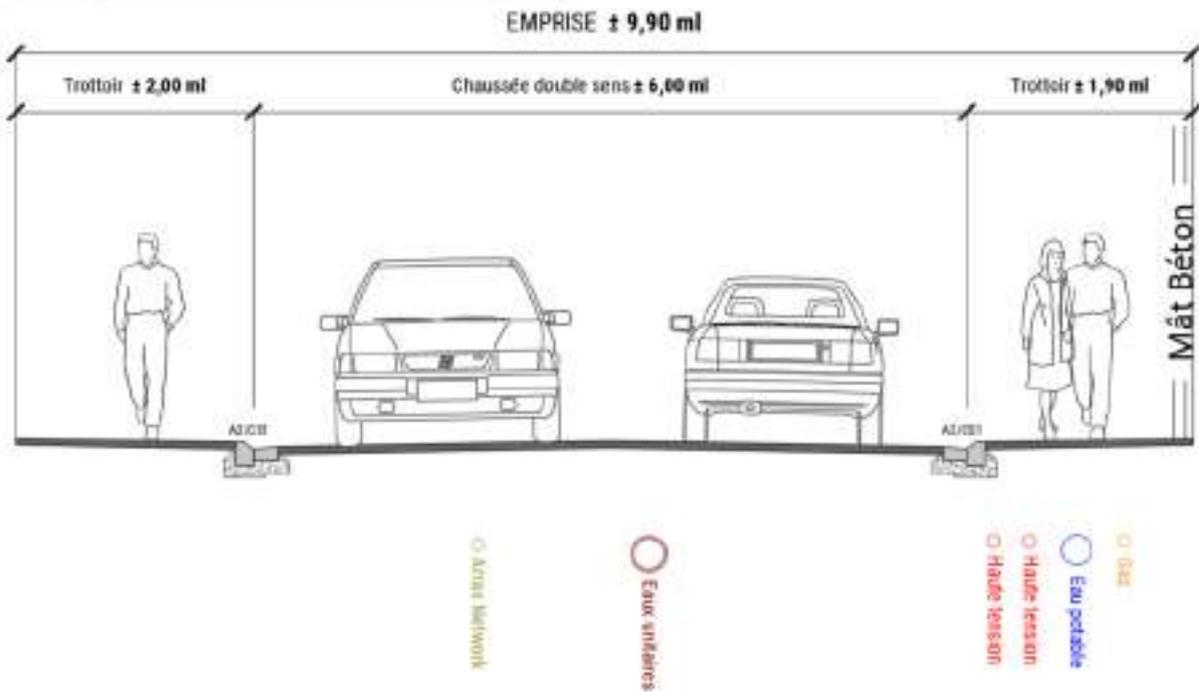
Coupe A-A' - Rue du 19 Mars 1962 :



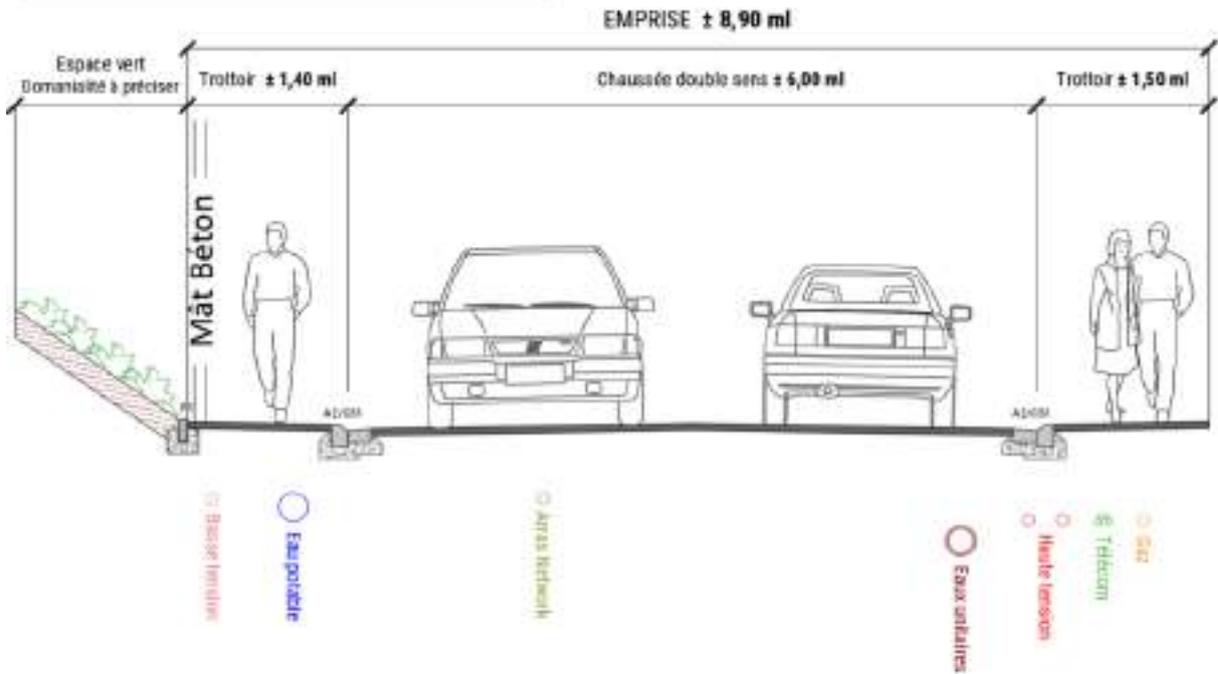
Coupe B-B' - Rue du 19 Mars 1962 :



Coupe C-C' - Rue du Triangle :



Coupe D-D' - Rue du Triangle :



2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 LE PROGRAMME D'ENSEMBLE

La zone de la Tourelle a une position centrale à renforcer. Ainsi, notre site d'étude s'inscrit dans une réflexion plus globale de **redynamisation du quartier**.

Le programme prévoit de conserver le pôle commercial existant et de développer d'autres équipements et activités en lieu et place d'anciens bâtiments dont les usages n'étaient plus adaptés.

Le site d'étude comprendra :

- **un pôle économique**, plutôt destiné à des activités à vocation sociale et solidaire ou dans le domaine des mobilités
- **un pôle équipement** avec l'implantation d'une médiathèque, la présence actuelle d'équipements de loisirs de plein air et le projet d'un équipement mutualisé communal
- **une placette centrale** qui sera la liaison des différents pôles et qui sera connecté à la trame paysagère et de mobilités douces.

Le présent projet d'aménagement de la zone se concentre sur :

- les voiries de desserte ainsi que les rues du 19 mars 1962, des Ateliers et du Triangle
- le découpage des lots économiques
- l'aménagement de la placette centrale, au droit de la médiathèque et des espaces interstitiels.



Zone d'étude

Plan programme de la zone de la Tourelle

2.2 PRINCIPES D'AMENAGEMENT

La zone de la Tourelle se situe dans **un environnement urbain à dominante d'habitat** pavillonnaire, composant le quartier des 4 As. On retrouve également, à proximité immédiate, **un tissu urbain d'activité** avec la zone commerciale de la Tourelle sur laquelle notre projet vient s'adosser, mais aussi la zone d'activités le long de la rue Planquettes.

Ainsi, le projet vient s'intégrer à ce tissu urbain mais aussi il vient s'appuyer et se lier à d'autres équipements que sont :

- **Le parc de la Tourelle**, sur la rue du 19 mars 1962, d'une surface de 2,6ha il est composé de l'espace François Mitterrand (salle communale), du Moulin et d'espaces récréatifs.
- **La Médiathèque**, en projet, elle sera construite au droit du giratoire à l'emplacement de l'ancien commissariat de police.
- **La plaine sportive**, composée d'un terrain multisport, d'un parcours vélo et d'un terrain de BMX, elle est ouverte au public et à vocation à se développer.



La synthèse du diagnostic et premiers enjeux.

Ainsi, l'aménagement se découpe en plusieurs parties :

- La requalification des rues du 19 mars 1962, du Triangle et des Ateliers ;
- La création d'une voirie interne à la future zone économique ;
- La création d'une place centrale connectée aux équipements et aux espaces publics.

2.3 LA REQUALIFICATION DES RUES

2.3.1 PRINCIPES FONDATEURS

L'analyse du diagnostic et des pratiques urbaines rencontrées, couplés à la conception des espaces et au devenir de la zone de la Tourelle, nous ont permis de définir des principes d'aménagement sur les 3 rues ceinturant le site.

Actuellement, plusieurs ambiances sont rencontrées le long du parcours de ces 3 rues. Depuis le giratoire de la rue Pascal jusqu'à la rue des Ateliers, l'environnement urbain permet de créer naturellement des séquences paysagères traversées.

D'un point de vue mobilité, l'objectif sur la zone est de conserver une liaison cyclable sur l'arrière mais de favoriser également la pratique du vélo sur les rues requalifiées.

Ainsi, le traitement des voies se définit comme suit :

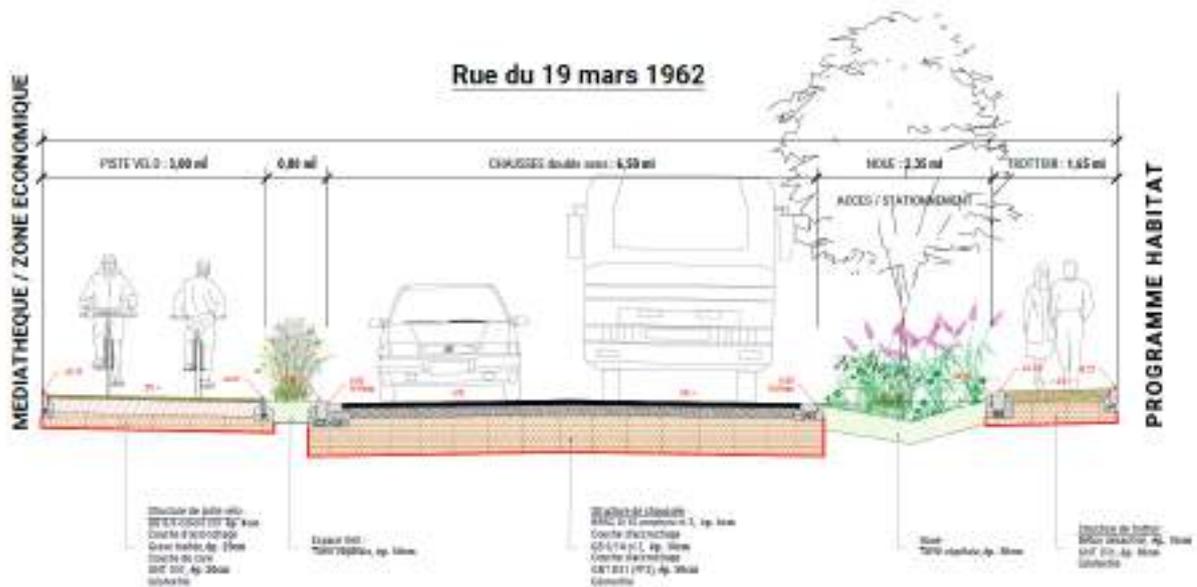
- **La rue du 19 mars 1962** est traitée comme **une artère principale**, créant un lien entre la médiathèque, et plus loin la place de Rouen, et le parc de la Tourelle associé à la zone commerciale d'Intermarché et l'espace François Mitterrand. Elle sera composée **d'une trame végétale dense**, créant un corridor vert entre les deux « parcs », permettant également de sécuriser les différents flux modaux, tout en créant un cadre qualitatif urbain.
- **La rue du Triangle**, petit barreau contournant Intermarché, **se verra apaisée**. Un trottoir sécurisé assurera la continuité piétonne de la zone et des aménagements paysagers en limite privée permettront de qualifier l'espace.
La rue quant à elle sera aménagée de marquage vélo ce qui permet d'assurer une continuité cyclable entre la rue du 19 mars et la rue des Planquettes.
- **La rue des Ateliers**, actuellement utilisée uniquement pour quelques activités, sera **l'accès principale à la future zone d'activités**. Cet axe comportera **une voie mixte piétons / cycles**, dans la continuité de la voie verte existante à l'arrière de la plaine sportive. Des aménagements paysagers ou mobiliers sécuriseront ce flux à la circulation des véhicules.

Les différents **profils de rue sont présentés dans les pages qui suivent**.

2.3.2 LES DIFFERENTS PROFILS

2.3.2.1 Rue du 19 mars 1962

→ depuis le giratoire jusque l'esplanade de l'espace François Mitterrand.

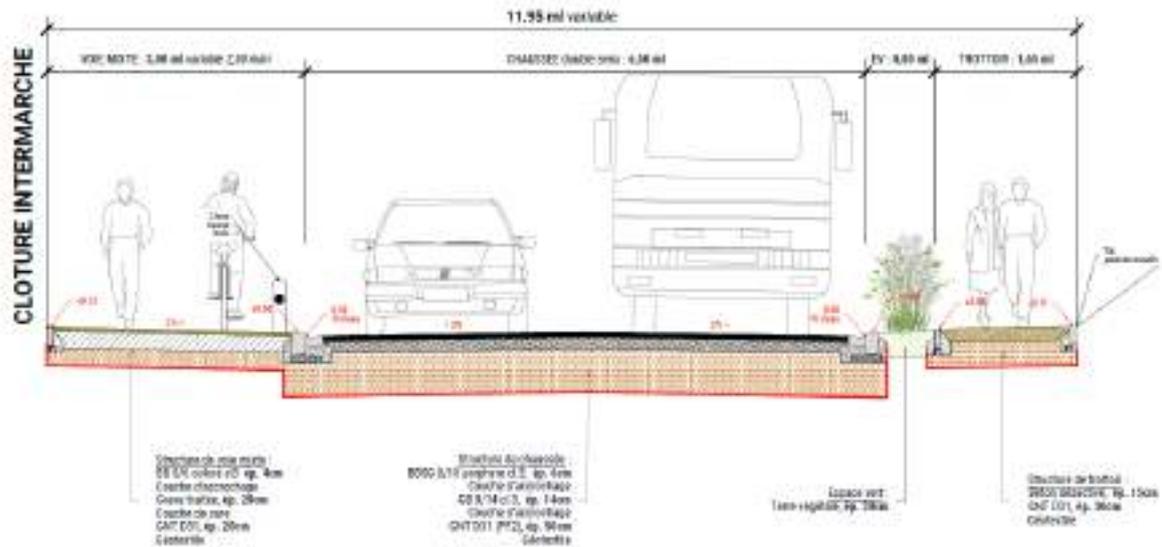


L'emprise projetée de **14,30 m** est décomposée comme suit :

- ▶ 6,50 m de chaussée en double sens de circulation ;
- ▶ 0,80 m de bande plantée permettant de séparer la chaussée de la voie mixte ;
- ▶ 3,00 m de piste cyclable bidirectionnelle ;
- ▶ 2,35 m de noue et bande plantée entrecoupés des accès et de stationnement longitudinal ;
- ▶ 1,65 m de trottoir.

→ depuis l'esplanade de l'espace François Mitterrand jusqu'à l'intersection avec la rue du Triangle

Rue du 19 mars 1962 (au pied du moulin)

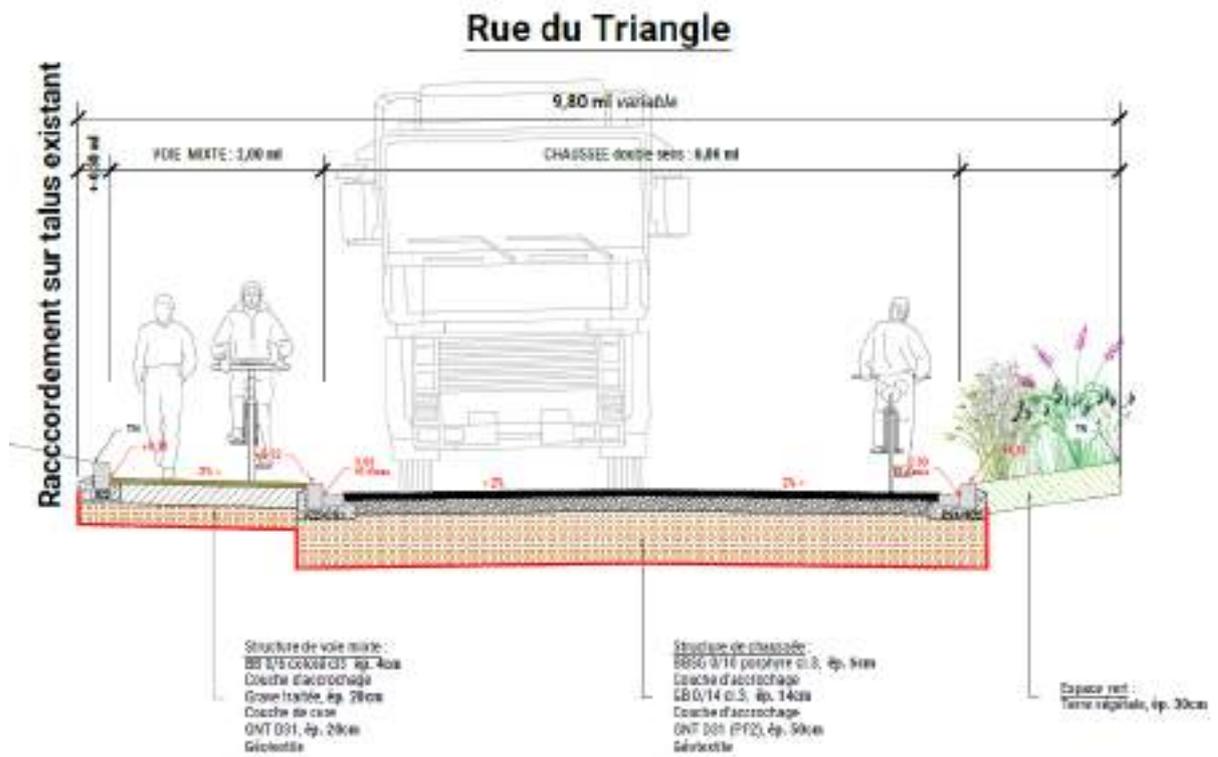


L'emprise projetée de **11,60 m** est décomposée comme suit :

- ▶ 6,50 m de chaussée en double sens de circulation ;
- ▶ 3 m de voie mixte en rive Intermarché ;
- ▶ 0,80 m de bande plantée permettant de séparer la chaussée du trottoirs;
- ▶ 1,65 m de trottoir en rive du Moulin.

Cette configuration permet d'avoir le gabarit nécessaire pour les quais bus sur chaque rive (2,50 m de large minimum).

2.3.2.2 Rue du Triangle

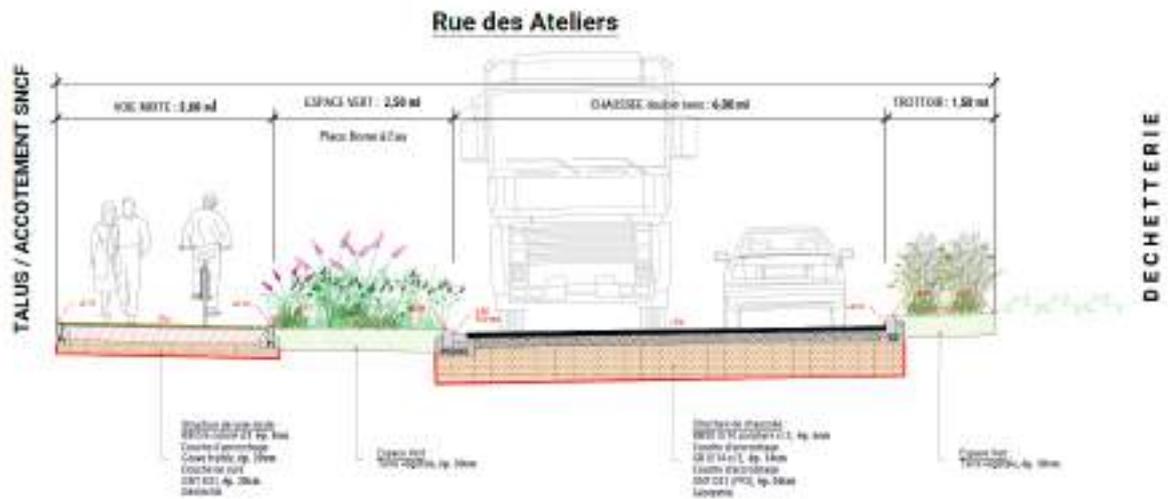


L'emprise projetée de **9,50 m** est décomposée comme suit :

- ▶ 6,00 m de chaussée en double sens de circulation ;
- ▶ 2,00 m de voie mixte (sens montant) ;
- ▶ 1,40 à 2,00 m de bande plantée, parfois en talus ;

2.3.2.3 La rue des Ateliers

→ sur le barreau principal de la rue, vers les ateliers municipaux et sur la rue prolongée



L'emprise projetée de **13,00 m** (variable sur le linéaire de cette séquence) est décomposée comme suit :

- ▶ 6,00 m de chaussée en double sens de circulation ;
- ▶ 2,50 m d'espace plantée (largeur variable)
- ▶ 3,00 m de voie mixte ;
- ▶ 1,50 m d'espace planté (largeur variable).

2.5 L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

2.5.1 PRINCIPES FONDATEURS

2.5.1.1 La place centrale

L'aménagement de la place se veut comme **un point central multipolaire** reliant entre eux la médiathèque, la plaine sportive et les futurs équipements en bordure de la zone d'activités. Conçu également **en transition entre ces différents espaces elle offre des perméabilités et des connexions essentielles**.

Le parti pris paysager est de réaliser un espace en transition entre l'urbain et le naturel, entre l'utilitaire et le ludique mais aussi entre l'ouverture et l'intimiste.

Ainsi, **un gradient minéral et végétal**, est proposé sur l'axe Rue du 19 Mars / Equipements sportifs.

La place se compose donc **d'un parvis minéral** accompagnant l'utilisateur depuis la rue du 19 mars et ses arrêts de bus jusque l'entrée de la médiathèque, mais aussi vers les futurs équipements de la zone d'activités en créant une connexion directe.

Le parvis est accompagné **d'un tapis enherbé** ouvert entre la rue du 19 mars et la Médiathèque ce qui permet également de mettre en valeur le point de vue vers le moulin de la Tourelle, symbole de la commune.

Cet ensemble d'espaces est agrémenté de mobilier de détente et d'attente, d'arbres et de massifs paysagers afin de jouer pleinement le rôle de vitrine et d'accueil sur la médiathèque et les équipements, tout en créant des espaces d'agrément ombragés pour les usagers.

La minéralité proposée dans le projet de la médiathèque est conservée sur le parvis puis en lignage des cheminements pour une meilleure continuité des espaces et une transition douce.

La seconde partie qui compose la place se veut **plus végétale**, comme **des scènes boisées** visibles depuis les ouvertures de la médiathèque.

Un traitement paysager de sous-bois est privilégié au regard de l'exposition des massifs vis-à-vis du bâti.

Ainsi, on retrouve un premier plan comportant une végétation basse ponctuée de bouquets arbustifs puis un second plan plus boisé avec des sujets plus importants, arborés sur butte végétalisée.

Cet espace peut également être traversé par un chemin de traverse en pas japonais bois faisant écho aux principes paysagers de la médiathèque.

Cet îlot de fraîcheur accompagne l'utilisateur vers les futurs équipements en s'ouvrant en finalité sur des petites places minérales mais aussi vers la plaine sportive en s'ouvrant par des fenêtres végétales comme des belvédères sur les équipements sportifs.

Des connexions piétonnes sont aménagées pour permettre l'accès à cet espace.

Le garage à vélos est prévu dans la continuité du parking de la médiathèque pour une accessibilité de l'ensemble des équipements.



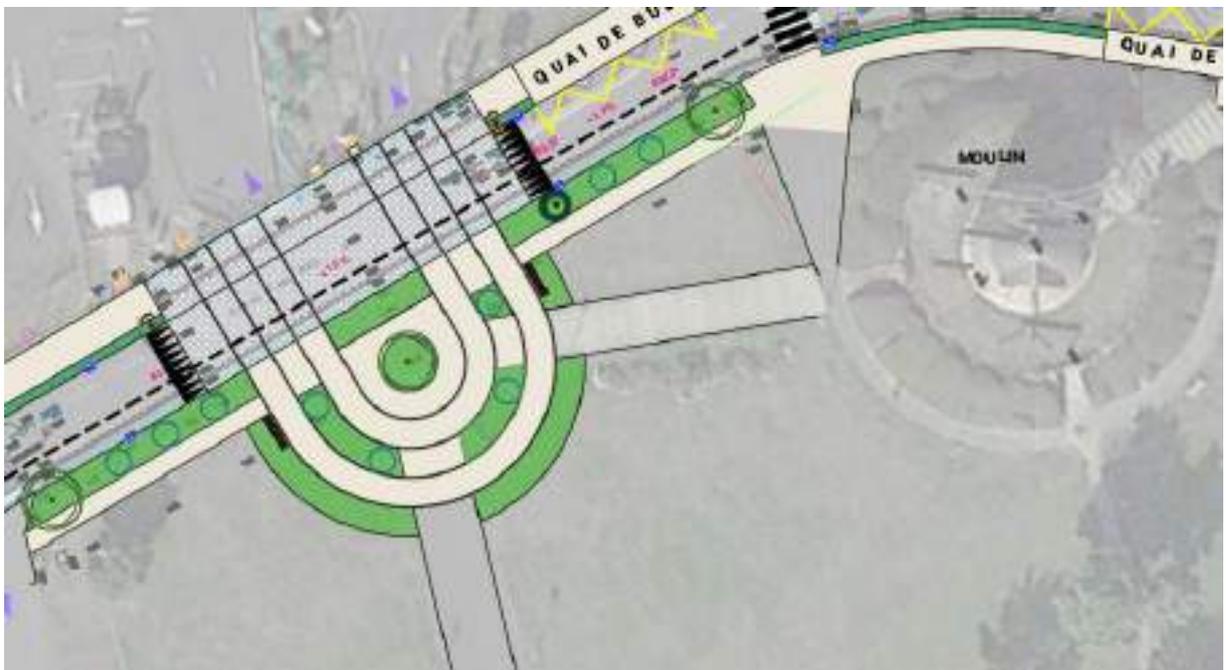
Plan de la Place centrale et principes paysagers.

2.5.1.2 La placette François Mitterrand

L'espace François Mitterrand dispose d'un parvis minéral double ; un rectangle minéral au droit du bâtiment et un cercle minéral au niveau de la rue du 19 mars 1962, en face de l'entrée de la zone Inter-marché. Ces deux espaces font écho au moulin en reprenant et la forme ronde et la forme des ailes.

L'aménagement de la rue du 19 mars 1962 intègre une sur largeur prise sur le parc de la Tourelle. Ainsi, nous proposons de **reprendre l'aménagement de l'espace arrondi pour une uniformité d'aménagement** et ainsi créer une transition entre la voirie requalifiée et le parc de la Tourelle, comme **une continuité du parc sur la rue.**

Les différentes formes concentriques sont conservées et redécoupées afin de créer des espaces végétalisés. Ils sont également repris en continuité sur la voirie pour créer une uniformité d'aménagement et marquer visuellement la transition de cet espace. Ainsi l'espace minéral se voit offrir une seconde vie pour les usagers en aménageant des espaces végétalisés et ombragés agrémentés de mobilier urbain. Cet espace en vis-à-vis du Moulin permet d'en contempler l'ouvrage tout en profitant du parc.



Zoom de la placette François Mitterrand – Plan AVP

2.6 LA DECLINAISON DES AMBIANCES A TRAVERS LES CHOIX DES MATERIAUX, MOBILIERS ET PLANTATIONS

Pour une uniformité esthétique l'ensemble des espaces aménagés comportera une palette identitaire, déclinées par un **choix de matériau de revêtement de sol et de mobilier urbain, d'éclairage et de végétalisation spécifique.**

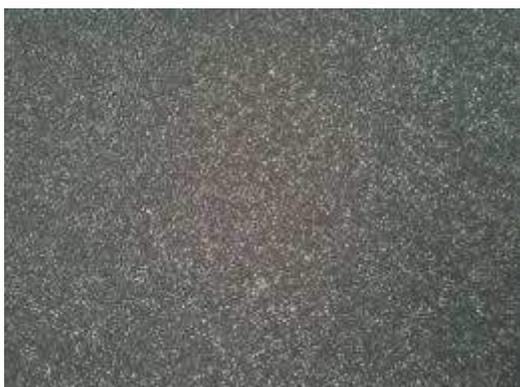
2.6.1.1 Matériaux

Les matériaux de revêtement de sol permettent dans un premier temps de distinguer le piétonnier de la chaussée.

La chaussée sera en enrobé noir et les espaces piétonniers en enrobé ocre (teinte claire). Les espaces réservés aux cyclistes seront traités en béton désactivé.

L'aménagement de la place étant accolée aux espaces publics de la médiathèque, la matérialité utilisée sera continue pour une uniformité d'aménagement.

Ainsi, le béton désactivé sera employé. Pour une cohérence d'aménagement sur tout le projet, des lignages en pavés grés seront réalisés sur les espaces type « Place ».



Le rue du 19 mars 1962 sera composé de 2 plateaux surélevés. Ces plateaux permettent de marquer les traversées piétonnes, tout en les sécurisant par une réduction de la vitesse automobile. Ces plateaux seront en enrobé clouté et les passage piéton seront encadrés de frises en résine pavés reprenant le coloris du pavé utilisé sur la place.



2.6.1.2 L'éclairage

Un nouveau réseau d'éclairage sera réalisé avec les nouvelles armoires de commande nécessaires. Un nouveau matériel sera mis en œuvre, avec des **candélabres à source LED**.

Le modèle proposé est celui identitaire à la CUA -> modèle à valider par MOA

Pour la place, l'éclairage peut être réalisé par mat aiguille avec spots afin de diriger les faisceaux sur les piétonniers.



2.6.1.3 Mobilier urbain

Le **meuble urbain** est personnalisé au regard des ambiances choisies.

Sur la place centrale le mobilier d'agrément et de détente sera en bois et acier, aux formes douces et arrondies, venant contraster avec les formes rectilignes du sol.



Les bancs et corbeilles pourront être repris pour l'aménagement de la placette François Mitterrand.



Du mobilier urbain de sécurité sera également mis en place sur les flux modes doux afin de les protéger du flux véhicules. Ainsi, des lisses métalliques ou en bois sont proposées lorsque la voie mixte n'est pas séparée physiquement (hors bordure) par la chaussée.



2.6.1.4 Aménagements paysagers

Les aménagements paysagers sont développés à l'échelle de toute la zone, de manière à créer des espaces qualitatifs par des strates variées : **arbres de haute-tige, cépées, massifs arbustifs et de vivaces, espace enherbée.**

Au niveau **des rues**, qu'elles soient créées ou requalifiées, les aménagements paysagers seront similaires. On retrouve :

- Une **haie basse taillée** de type charmille, accompagnée d'un guide-haie, en séparation entre la voie mixte et la chaussée ;
- Des **noues plantées** d'hélophytes et ensemencées de mélange adapté aux zones humides ;
- Des **massifs paysagers mixtes** composés de vivaces, graminées et d'arbustes afin de créer une végétation dense tout en nécessitant peu d'entretien ;
- Des **arbres tiges et cépées** agrémentant les noues et massifs paysagers. Ces arbres seront d'essences variées afin de créer une ambiance végétale riche et non monospécifique.



Au niveau **de la place centrale** les aménagements paysagers permettent de créer un cadre vert par la réalisation d'îlots de fraîcheur, d'espaces de sous-bois mais aussi d'espace enherbés. **Ils accompagnent et agrémentent la place entre les différents équipements qui l'entourent.** On retrouve ainsi :

- Un **tapis enherbé** au niveau du parvis. Celui-ci crée un espace ouvert sur la médiathèque tout en étant un espace d'accueil et de détente. Il est agrémenté d'arbres tiges pour structurer l'espace et apporter de l'ombre. Ces arbres sont situés de manière à ne pas obstruer la perspective sur le moulin.
- Un **sous-bois traversé**, offrant des scènes végétales depuis la médiathèque. Cet espace adossé au bâtiment et exposé Nord sera composé d'essences d'ombres. Le second plan sous-bois sera composé d'arbres tiges plantés densément pour recréer l'ambiance boisée, dans la continuité des massifs du premier plan.
- Un **îlot de fraîcheur**, faisant la transition entre le tapis enherbé et le sous-bois. Il offre une végétation mixte.



2.7 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est décrite dans une notice dédiée :
Notice gestion des eaux pluviales jointe au dossier Avant-Projet.

2.8 ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Il n'est pas prévu d'intervention sur les réseaux d'assainissement eaux usées ou unitaires des rues existantes.

Sur la rue du 19 mars 1962, 3 branchements collectifs pour les macrolots et 3 branchements individuels (lots libres) sont prévu avec raccordements sur le réseau existant.

Sur la voie nouvelle, chaque lot bénéficiera d'une boîte de branchement implantée en limite de propriété, conforme à la réglementation en vigueur.

Le collecteur principal sera de Ø200 et se raccordera gravitairement au réseau existant rue des Ateliers. Les branchements seront de diamètre Ø200.

Le réseau et les branchements sont prévus en matériaux PRV SN 10000.

2.9 LES RESEAUX DIVERS

2.9.1 PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES A L'ENSEMBLE DES RESEAUX

2.9.1.1 Tableau des interventions sur les réseaux divers

| Rue | Réseau | | | | | |
|----------------|-------------|----------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| | Eau potable | Gaz | Electricité HTA | Electricité BT | Télécom / Fibre | Eclairage public |
| 19 mars 1962 | non | non | non | Enfouissement + Viabilisations | Enfouissement + Viabilisations | Enfouissement + Matériel |
| Triangle | non | non | non | Enfouissement | Enfouissement | Enfouissement + Matériel |
| Ateliers | non | non | non | non | non | NV + Matériel |
| Voie Nouvelle | NV | tranchée | tranchée | NV | NV | NV + Matériel |
| Place Nouvelle | non | non | non | non | non | NV + Matériel |

Légende du tableau :

non : pas d'intervention sur le réseau existant.

NV : Nouveau réseau déployé.

Tranchée : ouverture de tranchée pour le concessionnaire.

Enfouissement + Viabilisation : Enfouissement des réseaux aériens existant et viabilisation des programmes.

2.9.1.2 Réfection provisoire

Pour répondre aux éventuelles différences de temporalité entre les travaux réseaux et les travaux de voirie, il est prévu une réfection provisoire en chaussée et en trottoir afin de permettre aux usagers de réutiliser cette voirie entre les 2 interventions.

En chaussée, les réfections provisoires seront réalisées en enduit.

En trottoir, les réfections provisoires seront réalisées en enduit.

2.9.1.3 BASSE TENSION

Les réseaux basse tensions aériens seront enfouis, suivant l'APS réalisé par Enedis.

L'ensemble des branchements basse tension seront repris sur le nouveau réseau basse tension.

La desserte basse tension sera mise au point avec les services Enedis.

Il est prévu les viabilisations suivantes :

Rue du 19 mars 1962 : viabilisation de 3 macrolots et 3 lots libres.

2.9.1.4 TELECOM / FIBRE

Des réseaux télécoms et câbles sont présent sur l'ensemble des rues de l'opération.

Les réseaux aériens rue du 19 mars 1962 et rue du Triangle seront enfouis dans le cadre des travaux, suivant l'esquisse fournis par Orange (seul concessionnaire concerné) :

Génie civil télécom / fibre prévu dans le cadre de l'opération :

- ▶ 2xF60 entre chambre sur réseau principal ;
- ▶ 2xF42/45 par branchement ;
- ▶ Chambres de tirage L3T ou K2C selon le positionnement.

2.9.1.5 ARRAS NETWORK

Le réseau Arras Network devra probablement être déviée sur une séquence de la rue du 19 mars 1962, sur un linéaire de 150 mètres environ.

Avec l'application du nouveau profil, le réseau se trouve sur une séquence de 150 ml sous le bloc bordure et sur l'emprise de futures bouches d'égout.

Génie civil Arras Network dans le cadre de l'opération :

- ▶ 2xF42/45 entre chambre sur réseau principal ;
- ▶ Chambres de tirage L3T ou K2C selon le positionnement.

2.9.1.6 Eclairage public – GC Vidéoprotection

Le réseau d'éclairage public aérien sera enfoui dans le cadre des travaux. Lorsque le modèle de candélabre sera défini, une étude d'éclairage sera réalisée afin de définir le nombre et la position des candélabres.

Suivant l'état du réseau existant, un nouveau réseau sera mis en œuvre sur les rues ou le réseau est déjà souterrain.

Il est prévu la mise en œuvre d'un second fourreau en parallèle du réseau éclairage pour la vidéoprotection. Le besoin est à confirmer par le maître d'ouvrage.

Pour le réseau Eclairage :

- ▶ 1xF63 entre chambre et/ou candélabre + 1xF63 pour la vidéoprotection ;
- ▶ 1 Cuivre ;
- ▶ Chambres de tirage 30x30.

2.9.1.7 Eau potable et défense incendie

Le raccordement pour la desserte de la nouvelle zone d'activité est réalisé sur le réseau existant rue des Ateliers. Le réseau pourra également être bouclé rue du 19 mars 1962. Les canalisations existantes sont de diamètre nominal DN 150.

La desserte de l'opération, les dimensionnements et bouclages seront conçus en accord avec le concessionnaire du réseau d'eau potable.

Les branchements seront en DN 40 mm ou supérieurs suivant les besoins des programmes, qui seront définis par le maître d'ouvrage.

La défense incendie de la zone sera assurée par les hydrants existants rue des Ateliers et rue du 19 mars 1962, et complété par un poteau d'incendie créé au sein de l'opération, en accord avec le SDIS.

2.9.1.8 Haute et Basse Tension

La desserte de l'opération sera confirmée en accord avec le concessionnaire du réseau d'électricité, qui étudiera notamment la nécessité de création d'un poste transfo. L'implantation éventuelle de ce poste est prévue dans le cadre de l'aménagement.

Nouvelle zone d'activité : viabilisation de 10 lots. Certains lots pourront avoir un câble BT dédié. Cela reste à préciser suivant les besoins des programmes.

2.9.1.9 Gaz

La desserte en gaz de la zone d'activité sera conçue en accord avec le concessionnaire du réseau. Le réseau pourra être raccordé au réseau existant rue des Ateliers ou rue du 19 mars 1962.

Les services techniques de Grdf dérouleront les canalisations dans la tranchée commune ouverte par l'entreprise.

2.9.1.10 Télécoms - Fibre

La desserte de l'opération sera conçue en accord avec le gestionnaire des réseaux télécoms - Fibre .

Le raccordement est prévu sur les réseaux existants rue des Ateliers et rue du 19 mars 1962.

Les travaux comprendront la fourniture et la pose de gaines PVC ainsi que leur protection, la construction de chambres de tirage normalisées et la pose d'une boîte de branchement L1T ou 30x30 en domaine privé comme branchement individuel en limite de parcelle pour les lots.

2.9.1.11 Eclairage – GC Vidéoprotection

Un nouveau réseau d'éclairage public sera réalisé.

L'implantation précise des mâts, leur hauteur et nombre seront précisés par des études d'éclairage permettant d'assurer l'éclairage selon la réglementation.

Les candélabres (mâts et lanternes) seront conformes au cahier des charges de la communauté urbaine d'Arras.

Les candélabres auront une hauteur de 8m.

En accord avec l'exploitant du réseau, le raccordement du nouveau réseau sera réalisé sur le réseau existant rue des Ateliers ou rue du 19 mars 1962 ou depuis une nouvelle armoire de commande.

Il est prévu la mise en œuvre d'un second fourreau en parallèle du réseau éclairage pour la vidéoprotection. Le besoin est à confirmer par le maître d'ouvrage.